

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 28 FÉVRIER 2011 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(41)

Présidence : M. Thierry Gachet

Présents : 68 Conseillers généraux sur un effectif provisoire de 79
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Jean-Luc Bettin
Mme Maria Teresa Escolar Mettraux
Mme Katharina Karlen Moussa
M. Alain Maeder
M. Jean Philippe Main
M. Jean-Jacques Marti
M. Stéphane Peiry
M. Ferdinand Python
M. François Weissbaum

Absents : Mme Giovanna Garghentini Python
M. Philippe Vorlet

Scrutateurs : M. Louis Castella
Mme Marie-Christine Dorand
Mme Eva Gerber
M. René Marty
M. François Miche
Mme Isabelle Teufel

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 28 février 2011

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, ainsi que le public présent dans les tribunes et les représentants de la presse. Il constate que la convocation du 8 février 2011, contenant l'ordre du jour commun de la séance de ce jour et de celle de demain, 1^{er} mars 2011, a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires.

"Le Bureau a pris la décision de tenir deux séances, la première aujourd'hui et la seconde demain compte tenu de l'ordre du jour très chargé et – c'était le motif déterminant – de la volonté exprimée par les représentants des groupes de liquider tous les points encore en suspens avant la fin de cette législature, exception évidemment faite des questions, propositions ou postulats qui seront présentés ce soir ou demain."

Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 38, 39 et 40 des séances des 28 novembre, 20 et 21 décembre 2010;
3. Modification du tarif de fourniture d'eau de la Ville de Fribourg : baisse de 10 centimes par m³ du prix de l'eau de consommation;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal : M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels
4. Discussion au sujet du bilan de la législature 2006-2011;
Représentant du Conseil communal : M. Pierre-Alain Clément, Syndic
5. Rapport final du Conseil communal et **décision** au sujet de la proposition n° 6 de Mme Elena Strozzi (Verts) demandant d'introduire, dans le règlement concernant la gestion des déchets, un article rendant obligatoire l'utilisation de vaisselle consignable lors de toute manifestation sur le domaine public;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 31 de M. Daniel Gander (UDC) lui demandant de coordonner une "action réparatrice" des bâtiments touchés par le phénomène des graffiti;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 32 de M. François Weissbaum (PCSO) et de 3 cosignataires lui demandant d'entreprendre les démarches nécessaires pour construire une passerelle entre le stade de Saint-Léonard et les terrains synthétiques;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 33 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 23 cosignataires lui demandant d'installer une balustrade le long de l'escalier du Guintzet;

Séance du 28 février 2011

Ordre du jour (suite)

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 34 de MM. Pius Odermatt (PS) et Pierre Olivier Nobs (PCSO), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour améliorer la biodiversité dans les zones urbaines de Fribourg ;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 37 de Mmes Claire Roelli (PS) et Catherine Nusbaumer (PS) et de M. Ferdinand Python (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'étudier les possibilités de formation professionnelle au sein de neuf secteurs de l'administration communale;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 38 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS) et Claire Roelli (PS), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant d'étudier un engagement de la Commune en faveur d'achats publics équitables;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 39 de MM. Thomas Zwald (PLR) et Vincent Jacquat (PLR) et de Mme Antoinette de Weck (PLR), ainsi que de 31 cosignataires, lui demandant de tenir une statistique des marchés publics passés par la Ville de Fribourg;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 42 de M. Marc-Antoine Gamba (PDC) et de Mme Christel Berset (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant l'aménagement d'un réseau cyclable en ville de Fribourg;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 43 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christel Berset (PS), de MM. Pius Odermatt (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 16 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité de réduire la vitesse à 30 km/heure sur la quasi-totalité des routes communales de la ville;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 44 de M. Maurice Page (PCSO) et de Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO), ainsi que de 23 cosignataires, lui demandant la création d'un poste de délégué à l'intégration;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 45 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christel Berset (PS), de MM. Pius Odermatt (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 18 cosignataires, lui demandant d'étudier la faisabilité d'une zone de rencontre sur le carrefour de Tivoli / rue de Romont / rue Pierre-Kaelin et sur l'ensemble de l'avenue de la Gare;
17. Décision quant à la transmission :
 - A. des propositions
 - n° 8 de MM. Rainer Weibel (Verts) et Oliver Collaud (Verts), ainsi que de 8 cosignataires, demandant l'adoption des règlements communaux dans les deux langues officielles;

Pour le Bureau il s'agit d'un **postulat** au sens de l'article 60 RCG.
 - n° 9 de MM. Rainer Weibel (Verts) et Oliver Collaud (Verts), ainsi que de 7 cosignataires, demandant le toilettage des règlements communaux;

Séance du 28 février 2011

Ordre du jour (suite)

- n° 10 interne de M. Rainer Weibel (Verts) et de 5 cosignataires demandant l'introduction dans le règlement du Conseil général d'une disposition statuant que le Conseil général siège dans une salle de séance politiquement et confessionnellement neutre, libre de signes ou symboles religieux ou politiques;
Pour le Bureau il s'agit d'un **postulat** au sens de l'article 60 RCG.
 - n° 11 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 7 cosignataires demandant au Conseil communal d'examiner l'inscription d'un montant régulier dans le budget de fonctionnement ou d'investissement, dès 2012, pour promouvoir des structures d'Agenda 21 dans les quartiers;
Pour le Bureau il s'agit d'un **postulat** au sens de l'article 60 RCG.
 - n° 12 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 7 cosignataires demandant l'inscription d'un montant régulier de 100'000 francs dans le budget de fonctionnement, dès 2012, pour soutenir et/ou pour organiser avec les acteurs locaux une fête annuelle de l'intégration des personnes immigrées;
Pour le Bureau il s'agit d'un **postulat** au sens de l'article 60 RCG.
 - n° 13 de MM. François Miche (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 16 cosignataires, demandant la réactivation du fonds du voisinage du Pont-Suspendu pour les apprentis;
Pour le Bureau il s'agit d'un **postulat** au sens de l'article 60 RCG.
 - n° 14 de M. François Miche (PS) et de 18 cosignataires demandant que l'argent de la Fondation Daler (Œuvre des Galoches) revienne à ses donataires : les enfants pauvres;
Pour le Bureau il s'agit d'un **postulat** au sens de l'article 60 RCG.
 - n° 15 de MM. Rêzan Zehrê (Verts) et Oliver Collaud (Verts), ainsi que de 6 cosignataires, demandant une modification du règlement général de police pour interdire les chiens sur le domaine scolaire;
- B. des postulats
- n° 66 de M. Claude Schenker (PDC) et de 23 cosignataires demandant des mesures pour contrôler la population fort bruyante des corbeaux freux;
 - n° 67 de M. Laurent Dietrich (PDC) et de 12 cosignataires demandant d'étudier l'achat du terrain de la Brasserie du Cardinal et l'aménagement du quartier par un concours d'urbanisme;
 - n° 68 de M. Pius Odermatt (PS) et de 11 cosignataires demandant d'étudier une nouvelle formulation des exigences linguistiques dans les offres d'emploi;
 - n° 69 de M. Jean-Frédéric Python (PDC) et de 23 cosignataires demandant d'étudier une série de mesures pour assurer une adéquation meilleure des accueils extrascolaires avec les besoins des habitants;

Séance du 28 février 2011

Ordre du jour (suite)

- n° 70 de Mme Maria-Teresa Escolar Mettraux (Verts) et de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 7 cosignataires, demandant au Conseil communal d'aménager les murs de la salle du Conseil général de manière conviviale;
- n° 71 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 4 cosignataires demandant au Conseil communal d'entamer des consultations et des négociations d'abord bilatérales, puis multilatérales avec les villes de Neuchâtel, de Lausanne, de Berne et de Bienne, en vue d'une fusion communale transcantonale;
- n° 72 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 9 cosignataires demandant un site internet bilingue et polyglotte contemporain et efficace;
- n° 73 de MM. Andreas Burri (Verts) et Oliver Collaud (Verts), ainsi que de 16 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier les modalités et les adaptations nécessaires pour que l'enseignement de la langue partenaire soit assuré dans toutes les classes par une personne de cette langue;
- n° 74 de Mme Antoinette de Weck (PLR) et de 23 cosignataires demandant l'amélioration de la signalisation du caractère piéton de la rue de Lausanne;
- n° 75 de MM. Christoph Allenspach (PS) et Thierry Steiert (PS) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de réalisation de voies de bus et de voies cyclables continues sur le boulevard de Pérolles et la route des Arsenaux;
- n° 76 de Mme Eva Kleisli (Verts) et de 6 cosignataires demandant l'utilisation obligatoire de ballons "équitables" dans les écoles de la Ville et l'encouragement aux clubs de se joindre à cette opération;
- n° 77 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 15 cosignataires demandant l'aménagement d'une voie réservée aux bus et aux vélos à l'avenue du Midi;

Pour le Bureau, ce postulat est **irrecevable**.

- n° 78 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 15 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'accueils extrascolaires pour les pré-adolescents;
- n° 79 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 11 cosignataires demandant au Conseil communal d'analyser une limitation de la vitesse maximale à 30 km/heure sur le réseau communal et d'établir une liste des routes permettant le mieux la mise en place de cette mesure;

Pour le Bureau, ce postulat est **irrecevable**.

- n° 80 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 8 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre de nouvelles méthodes logistiques pour le transport des marchandises en ville afin de réduire les nuisances dues au trafic lourd et aux camionnettes;
- n° 81 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 21 cosignataires demandant la participation de la Ville de Fribourg au réseau "Slow cities";
- n° 82 de Mme Eva Kleisli (Verts) et de M. Oliver Collaud

Séance du 28 février 2011

Ordre du jour (suite)

- (Verts), ainsi que de 9 cosignataires, demandant au Conseil communal d'examiner la pertinence de se référer à la limite des amortissements fixée à 7,2 millions de francs par année;
- n° 83 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de M. Jean-Frédéric Python (PDC), ainsi que de 10 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'aménagement d'une galerie souterraine pour acheminer le flux des véhicules du parking Gare-Sud jusqu'au passage du Cardinal, dans un esprit de partenariat public-privé;
 - n° 84 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de M. Georges Rhally (PDC), ainsi que de 10 cosignataires, demandant au Conseil communal d'élaborer un concept d'illumination de Noël pour la ville de Fribourg;
 - n° 85 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 3 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la sécurisation de la passerelle piétonne de la rue d'Affry;
 - n° 86 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) et de MM. Oliver Collaud (Verts), Pierre Olivier Nobs (PCSO), Stanislas Rück (PDC), Pascal Wicht (UDC) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 41 cosignataires, demandant au Conseil communal la construction du nouveau CO de langue allemande en une étape;
 - n° 87 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 5 cosignataires, demandant au Conseil communal l'aménagement d'un nouveau terrain de football au Schoenberg dans le secteur du Pont de la Poya;
 - n° 88 de M. Rainer Weibel (Verts) et de 6 cosignataires, demandant au Conseil communal d'exiger des CFF d'utiliser la dénomination "Fribourg/Freiburg" à la gare;
 - n° 89 de M. Pius Odermatt (PS) et de 22 cosignataires, demandant au Conseil communal d'élaborer un concept pour les procédures liées à des questions juridiques pour les grands ouvrages publics;
18. Réponse à la question n° 171 de M. François Miche (PS) relative aux rentiers des fonds de la Ville de Fribourg;
19. Divers
(Allocution de fin de législature).

ooo

**1. Communications du
Président**

Le Président déclare ce qui suit :

"Notre collègue F. Python a dû être hospitalisé d'urgence. Je lui adresse nos vœux de prompt et complet rétablissement."

Séance du 28 février 2011

Communications du
Président (suite)

Je vous informe ensuite que M. S. Dupré a démissionné du Conseil général pour le 1^{er} janvier 2011. La liste des 'viennent-ensuite' du groupe UDC est ainsi épuisée. Les dispositions légales, c'est-à-dire l'article 79, 3^{ème} alinéa de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques, prévoient qu'il n'y a pas d'élection complémentaire en cas de vacance au cours des six mois précédant les élections générales.' En d'autres termes, nous siégerons jusqu'à la fin de la présente législature, c'est-à-dire pour ces deux séances, avec un effectif de 79 membres.

Autre communication : une délégation du Bureau rencontrera le 1^{er} avril 2011 le Conseil général d'Attalens qui est en visite à Fribourg et qui sera reçu d'abord par le Grand Conseil.

Je rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la feuille des présences."

ooo

2. Approbation des procès-verbaux n° 38, 39 et 40 des séances des 28 novembre, 20 et 21 décembre 2010

Le Président précise ce qui suit :

"J'attire votre attention sur l'erratum envoyé le 17 février 2011 portant sur la page 356 du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2010, concernant le total des produits du budget de fonctionnement 2011. Il y avait un '1' à la place d'un '2'."

Les procès-verbaux n° 38, 39 et 40 n'appellent pas d'autres observations et sont ainsi approuvés.

ooo

3. Modification du tarif de fourniture d'eau de la Ville de Fribourg : baisse de 10 centimes par m³ du prix de l'eau de consommation

Discussion générale et entrée en matière

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Une lecture attentive du message n° 65 conduit la Commission financière à relever des incohérences rédactionnelles dans le document du Conseil communal. Signalons à titre d'exemple la mention figurant en page 2 du message ; ce n'est pas la perte d'un gros consommateur qui fait suite aux baisses de prix de 20 centimes en 2007 et de 9 centimes en 2008. Cela est tout simplement faux.

Rapport de la Commission
financière

La diminution du prix de l'eau de 10 centimes par mètre cube a déjà fait l'objet d'une décision prise par le Conseil général lors de la discussion du budget 2011 conduite le 20 décembre 2010 (voir procès-verbal n° 39, pp. 303 et 304)

La proposition qui nous est soumise concerne la confirmation de la décision précitée, par l'inscription des nouveaux tarifs dans

Séance du 28 février 2011

Modification du tarif de fourniture d'eau de la Ville de Fribourg : baisse de 10 centimes par m³ du prix de l'eau de consommation (suite)

l'annexe au règlement du 5 novembre 1984 sur la fourniture d'eau de la ville de Fribourg. Il n'y a pas de risque, même à moyenne échéance, qu'il faille revenir devant le Conseil général pour proposer un relèvement du prix de l'eau. Cette diminution est due aux synergies rendues possibles par la gestion commune de Frigaz et des Services industriels.

La Commission financière propose à l'unanimité de ses 8 membres présents lors de la séance qu'elle a tenue le 16 février 2011 d'accepter l'arrêté portant sur une diminution de 10 centimes par mètre cube du prix de l'eau de consommation dès le 1^{er} janvier 2011."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, fait la déclaration ci-après :

"A l'instar du message qui vous a été soumis, je serai extrêmement bref. En effet, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que vient de déclarer le Président de la Commission financière. Je rappelle simplement que pour toute modification du prix de l'eau, le Conseil général est appelé à prendre deux décisions distinctes. La première est d'ordre budgétaire et la seconde d'ordre formel, puisqu'elle porte sur la modification du tarif. La modification budgétaire a été prise dans le cadre du budget 2011, puisque ce budget vous a été présenté en prenant en compte cette diminution du prix de l'eau de consommation de 10 cts/m³.

Je me permets de répéter ce que j'ai dit, au mois de décembre 2010, lors de l'examen de ce budget, pour justifier cette réduction :

'Cette diminution est proposée dans la mesure où il est inutile de disposer d'une réserve pour l'égalisation du prix de l'eau trop élevée au vu des investissements à venir. C'est ainsi que malgré cette réduction du prix de l'eau, le nouveau tarif sera suffisant tant à court qu'à moyen termes pour alimenter cette réserve qui était au 31 décembre 2009 de quelque 3'200'000 francs. Nous sommes de la sorte en parfaite conformité avec l'article 27 du règlement du 5 novembre 1984 sur la fourniture d'eau de la Ville de Fribourg qui précise à son alinéa 2 que : 'Le montant des taxes doit être en rapport avec les charges occasionnées par les prestations du service.' En outre, en vertu du principe qui veut que l'eau finance l'eau, il n'est pas juridiquement possible d'envisager que les SI accroissent leur bénéfice pour le reverser à la caisse communale.' (cf. procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 décembre 2010, pages 303-304).

C'est avec ces quelques considérations que je vous remercie d'avance de confirmer la décision que vous avez prise dans le cadre du budget et d'adopter le projet d'arrêté tel qu'il vous est soumis."

M. Andreas Burri (Verts) s'exprime comme suit :

"Le groupe des Verts propose le renvoi du message n° 65 concernant la baisse du prix de l'eau pour les raisons suivantes:

Le message du Conseil communal n'est, à notre avis, pas suffisamment exhaustif pour que nous puissions juger correctement de la pertinence de la réduction proposée. Une vue d'ensemble du dossier ne nous a ainsi pas été donnée et assurée. Alors que ce serait l'occasion idéale, aucun état des coûts réels de l'eau ne nous a été présenté. Nous n'avons reçu aucune donnée chiffrée des coûts liés à cette baisse.

Les Verts trouvent qu'avec cette troisième baisse consécutive, le Conseil communal n'envoie pas un très bon signal aux consommateurs. Alors que la pénurie d'eau potable est un problème mondial de plus en plus alarmant, alors que des millions de personnes n'ont pas accès à

Séance du 28 février 2011

Modification du tarif de fourniture d'eau de la Ville de Fribourg : baisse de 10 centimes par m³ du prix de l'eau de consommation (suite)

l'eau potable, on laisse croire aux habitants de la ville que cette denrée si précieuse existe en quantité infinie et à un prix toujours plus bas.

Le Conseil communal devrait plutôt mettre en œuvre une politique de sensibilisation afin de chaque consommateur économise l'eau et se rende compte de la chance que nous avons d'en disposer si facilement. Nous demandons que le Conseil communal profite de la présentation de ce message pour lancer une campagne de sensibilisation du citoyen. Tout un chacun peut installer un détecteur de débit sur ses robinets. Dans les secteurs de l'industrie et du commerce, des économies sont possibles.

Finalement, nous aimerions que le Conseil communal entreprenne une étude afin de connaître les possibilités existantes pour adoucir l'eau de tous les consommateurs. La réduction de la concentration de calcaire dans l'eau permettra de réaliser des économies de plusieurs ordres. Nous économiserons de l'énergie. Nous pourrions utiliser nos installations sanitaires, ainsi que toutes les machines en contact avec l'eau, plus longtemps.

En espérant qu'ainsi nous pourrions tous vraiment profiter de cette baisse du prix de l'eau, qui, en soi, est une excellente nouvelle, nous demandons le renvoi de ce message pour qu'il soit reformulé dans le sens souhaité."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) déclare ce qui suit :

"La proposition du Conseil communal est conforme au règlement du 5 novembre 1984 sur la fourniture d'eau de la Ville de Fribourg. Comme l'a relevé M. le Vice-Syndic, l'article 27 dudit règlement stipule que 'le montant des taxes doit être en rapport avec les charges occasionnées par les prestations du service' et que 'le tarif est périodiquement adapté aux charges effectives par le Conseil général et est sujet au référendum' (alinéa 4).

Après avoir adopté le budget des Services industriels modifié, nous sommes appelés aujourd'hui à ratifier cette décision, en adaptant le tarif de fourniture d'eau.

Des dispositions du règlement, le groupe socialiste conclut qu'un service des eaux ne peut pas et ne doit pas faire de bénéfices. Un tel service doit s'en tenir au principe de la couverture des frais et veiller à ce que le prix de l'eau corresponde à peu de choses près à la valeur de l'eau fournie. C'est ce qu'il a fait en l'espèce. Le règlement actuel interdit de lier le tarif de l'eau potable à des charges telles que l'épuration des eaux usées, en particulier à l'assainissement de la STEP. La réglementation du service des eaux ne prévoit pas non plus d'affecter le produit des ventes d'eau à d'autres fins, comme celle qui nous est proposée par le groupe des Verts et qui tend à sauvegarder et à améliorer la qualité de l'eau. On peut donc regretter que cette proposition du groupe des Verts n'ait pas été prise en considération par le service.

L'adaptation à la baisse du prix de l'eau présente à nos yeux un grand avantage. Notre groupe estime en effet que l'eau ne doit pas être un bien cher; sinon, elle ne serait plus disponible pour tous. Les consommateurs d'eau de la ville de Fribourg sont du reste bien conscients que l'eau est un bien précieux, puisque, comme nous pouvons le constater, Fribourg connaît une forte régression de la consommation d'eau. Cette baisse a atteint quelque 30 % entre 1990 et 2007.

Séance du 28 février 2011

Modification du tarif de
fourniture d'eau de la Ville de
Fribourg : baisse de 10
centimes par m³ du prix de
l'eau de consommation (suite)

C'est à une forte majorité que le groupe socialiste approuve la proposition du Conseil communal de diminuer le prix de l'eau de consommation de 10 cts/m³, rétroactivement au 1^{er} janvier 2011. Il vous invite à en faire de même."

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe UDC a étudié avec toute l'attention requise le message qui nous est soumis par le Conseil communal. Il souhaite vous faire part des constatations suivantes.

Le prix de l'eau doit respecter deux principes : le principe d'équivalence et le principe de couverture des coûts. Le principe d'équivalence signifie que qui utilise de l'eau, doit la payer – c'est en d'autres termes le principe de l'utilisateur-payeur – tandis que le principe de couverture des coûts entend que le prix de l'eau doit suffire juste à couvrir les coûts de fourniture de l'eau au sein des services de la Commune, tout au plus peut-on constituer une réserve pour égaliser le prix de l'eau. Toutefois, lorsque cette réserve croît continuellement, cela signifie que ce prix est trop élevé et qu'il doit être baissé. Ce principe de la couverture des frais implique que le produit de la vente de l'eau ne doit pas alimenter le budget de la Commune. Ce n'est pas autorisé par la loi; a contrario, on ne pourrait pas non plus, en vertu du principe d'équivalence, financer par l'impôt la consommation d'eau.

La proposition qui nous est présentée dans le message du Conseil communal est donc tout à fait conforme au règlement communal. Je précise d'ailleurs que le principe de la couverture des coûts figure dans l'avant-projet de loi cantonale sur l'eau potable qui a été mis en consultation à l'été et à l'automne derniers.

A M. A. Burri, j'aimerais répondre que le Conseil communal n'a pas à faire passer des messages ou à envoyer des signaux, mais qu'il se doit de fixer un prix de l'eau en fonction des coûts, conformément au règlement du 5 novembre 1984 sur la fourniture d'eau de la ville de Fribourg. Il s'agit d'un principe communément admis tant par les économistes que par les spécialistes de la distribution d'eau. Qu'en est-il exactement de la trop forte concentration de calcaire dans l'eau ? Les normes en matière de distribution d'eau sont, me semble-t-il suffisamment strictes- fort heureusement du reste – dans notre pays pour qu'il ne soit pas nécessaire d'aller plus loin.

Le groupe UDC acceptera à l'unanimité le dernier message de la législature."

M. Claude Schenker (PDC) déclare ce qui suit :

"Le groupe démocrate-chrétien, tout aussi unanime, acceptera ce message."

Le Président de s'écrier:

"Quelle concision !"

Séance du 28 février 2011

Modification du tarif de
fourniture d'eau de la Ville de
Fribourg : baisse de 10
centimes par m³ du prix de
l'eau de consommation (suite)

Mme Antoinette de Weck (PLR) précise ce qui suit :

"C'est de la même manière, que le groupe libéral-radical approuvera lui aussi le message du Conseil communal. Il fait confiance aux calculs des Services industriels qui n'ont aucun intérêt à proposer une diminution du prix de l'eau si le nouveau prix ne couvrirait plus les charges qu'ils doivent assumer. J'ai une pensée pour tous les habitants de Fribourg qui seront fort heureux de voir diminuer une taxe. En leur nom, je remercie le Conseil communal et les Services industriels de cette proposition."

M. Maurice Page (PCSO) fait la déclaration qui suit :

"Le groupe chrétien-social/Ouverture accepte l'entrée en matière sur la proposition de baisse du prix de l'eau, même si, comme les Verts et une partie du groupe socialiste, nous aurions apprécié un message un tout petit peu plus complet, plus consistant et plus explicite, tant sur les montants en question que sur la politique à long terme des SI concernant la gestion de cette ressource."

Comme le rappelle en introduction le message, il s'agit de la troisième baisse du prix de l'eau en quatre ans, après des diminutions de 20 centimes en 2007 et 9 centimes en 2008. Ces réductions atteignent ainsi 21,7 %, puis 12,5 %, et enfin 15,8 % pour celle proposée aujourd'hui."

Si le consommateur ne peut effectivement que se réjouir de cette évolution, les responsables politiques que nous sommes se doivent ou se devraient de s'interroger pour voir un peu plus loin que la simple application mathématique du principe qui veut que l'eau finance l'eau. Dans le respect de ce principe, il existe, dans une vision à plus long terme, d'autres possibilités d'utiliser les moyens financiers ainsi à disposition plutôt que simplement les dissoudre dans des baisses de prix. En décembre 2007, au terme d'un débat nourri que je n'entends pas refaire ce soir, le Conseil général avait décidé, par 69 voix contre 1, d'allouer un centime par m³ d'eau consommée à des projets d'aide à des pays en difficulté d'approvisionnement en eau potable (cf. procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2007, pages 248 et ss). Ce montant a été affecté dès 2008 et s'élève à environ 40'000 francs par année. Il a été notamment attribué l'an dernier à un projet d'adduction d'eau à Nouakchott, capitale de la Mauritanie, en coopération notamment avec les Services industriels de Lutry (VD), de Lachaux (VD), de Pully (VD) et de Villaz-Saint-Pierre."

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, je suggère de répéter cette opération et d'apporter ainsi un deuxième centime en faveur de la solidarité envers les pays en développement. Le règlement ayant été révisé en 2007, il suffit de donner au Conseil communal la compétence de prélever ce deuxième centime. L'aide accordée serait ainsi doublée sans peser trop sur le porte-monnaie du consommateur."

Nous bénéficions d'une ressource saine, abondante et gratuite, que répondrons-nous à ceux pour qui chaque gorgée d'eau est dangereuse ?

Le groupe chrétien-social/Ouverture proposera donc d'amender en ce sens l'arrêté, en limitant la réduction du prix pour le consommateur à 9 centimes et en donnant au Conseil communal la compétence d'affecter 2 centimes par m³ d'eau consommée à des projets

Séance du 28 février 2011

Modification du tarif de fourniture d'eau de la Ville de Fribourg : baisse de 10 centimes par m³ du prix de l'eau de consommation (suite)

d'aide à l'approvisionnement en eau potable. D'ores et déjà, je vous remercie de votre solidarité active. Pour terminer, j'ajoute cette information que nous venons de recevoir : le Conseil national a accepté, il n'y a pas plus d'une heure, d'augmenter le montant de l'aide publique au développement. J'espère que cette décision pourra également être un signal pour le parlement de notre cité ce soir."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, constate ce qui suit :

"La majorité des groupes approuve la proposition du Conseil communal telle qu'elle nous est soumise. Dans le contexte de réserve formulée par le groupe des Verts, il y a malgré tout la remarque finale qu'il s'agit en soi d'une excellente nouvelle. Pour le reste, la Commission financière a reçu diverses informations de la part de la Direction des SI. Je me permets de remarquer que les documents de synthèse, c'est-à-dire ceux concernant le budget et les comptes, ainsi que le rapport de gestion, contiennent une série d'informations qui répondent aux questions, ou au moins à une partie des questions formulées par M. A. Burri.

En tout état de cause, la Commission financière n'a pas envisagé une demande de renvoi, si ce n'est pour l'écarter immédiatement. Elle n'a pas non plus évoqué la possibilité d'affecter un deuxième centime dans le sens souhaité par M. M. Page. En conséquence, ce sont les dispositions du message, de même que la proposition du Conseil communal concernant la modification du tarif que la Commission financière vous prie de soutenir."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, s'exprime comme suit :

"Au nom du Conseil communal, je remercie les représentants des groupes qui ont apporté leur soutien à la proposition présentée. Je dois, en revanche, reconnaître être quelque peu surpris de la demande de renvoi émanant du groupe des Verts. Je le répète, la décision fondamentale, vous l'avez déjà prise dans le cadre du budget 2011, qui prend en considération les incidences de cette diminution de 10 centimes par m³ du prix de l'eau de consommation. Cette baisse était clairement annoncée pour le 1^{er} janvier 2011 dans le message accompagnant le budget. Un éventuel renvoi du présent message poserait inévitablement certains problèmes et constituerait un retour en arrière par rapport aux décisions déjà prises. Sensibiliser les citoyens à économiser l'eau, nous le faisons déjà régulièrement. C'est l'un de nos soucis. Nous avons la chance à Fribourg d'avoir de l'eau d'excellente qualité et en quantité suffisante.

Ce n'est pas le cas partout et c'est aussi pourquoi, comme l'a rappelé M. M. Page, le Conseil communal vous avait proposé, par son message n° 28 du 12 novembre 2007, d'attribuer un centime par m³ d'eau consommée à des projets d'aide à des pays en difficulté d'approvisionnement en eau potable. C'est chose faite depuis 2008. Nous poursuivrons les actions de ce type. En revanche, je ne suis pas du tout convaincu que la proposition de M. Page – sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure – soit juridiquement applicable. Lors de l'introduction de ce centime, nous avons analysé si une telle action était légalement possible. Si consacrer un centime par m³ est en droit possible, aller au-delà ira à l'encontre du principe qui veut que l'eau finance l'eau. Certes, il est licite de ce point de vue de financer des projets d'alimentation en eau dans des pays en voie de déve-

Séance du 28 février 2011

Modification du tarif de fourniture d'eau de la Ville de Fribourg : baisse de 10 centimes par m³ du prix de l'eau de consommation (suite)

loppement, mais dans certaines limites. A ma connaissance, aucune ville de Suisse n'alloue plus d'un centime par m³ d'eau consommée à de tels projets.

Je n'ai aucun autre commentaire à émettre, si ce n'est de vous prier de suivre la proposition du Conseil communal, en vous opposant à la demande de renvoi. Je remarque, au passage, que le présent message est tout aussi exhaustif que les deux messages antérieurs qui vous ont été présentés pour vous demander d'approuver une baisse du prix de l'eau. Indépendamment de toute autre considération – auquel je souscris – au sujet des problèmes d'alimentation en eau de la planète, je crois que nous pouvons être content que la bonne gestion des Services industriels nous permette de diminuer ce prix de l'eau."

Vote sur la demande de renvoi

L'entrée en matière n'étant pas contestée, il est procédé au vote sur la demande de renvoi.

La demande de renvoi présentée par M. Andreas Burri est rejetée par 53 voix contre 8 et 5 abstentions.

Examen de détail

Il est dès lors procédé à l'examen de détail.

Modification du tarif de fourniture d'eau de la Ville de Fribourg

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, répète que celle-ci ne propose pas d'amendement de l'arrêté proposé et qu'elle prie l'assemblée de l'approuver tel que rédigé.

M. Maurice Page (PCSO) suggère de reprendre simplement la procédure suivie en 2007. *"Il s'agit chaque fois d'ajouter à la proposition de tarification du Conseil communal un centime par m³. Ainsi, pour l'eau de consommation ordinaire, le prix serait de **54 centimes par m³** au lieu de 53. Pour l'industrie, pour une quantité annuelle jusqu'à 25'000 m³ de **52 centimes par m³** et non pas 51 centimes et ainsi de suite. En outre, il faudrait bien sûr ajouter une nouvelle phrase disant : '**Le Conseil général donne au Conseil communal la compétence d'affecter 2 centimes par m³ d'eau consommée à des projets d'aide à des pays en difficulté d'approvisionnement en eau potable, dès le 1^{er} janvier 2001.**'"*

C'est une formulation strictement identique à celle qui avait été adoptée le 17 décembre 2007 par, je le répète, par 69 voix contre 1."

Mme Antoinette de Weck (PLR) fait la déclaration qui suit :

"Vous ne vous étonnez pas que le groupe libéral-radical s'oppose à cet amendement. Comme l'a expliqué M. J. Bourgnicht, Vice-Syndic, cette proposition est illégale en vertu du principe de la couverture des frais. Les frais du service de l'eau sont tels qu'ils impliquent et permettent une diminution du prix de l'eau jusqu'à un certain point et pas au-delà. Comme l'a fort bien expliqué le Président des Services industriels, il est possible d'attribuer un centime par m³ d'eau consommée à d'autres fins, mais on ne saurait affecter comme bon nous semblerait le produit de la vente de l'eau. Nous nous devons de respecter la loi, comme tout le

Séance du 28 février 2011

Modification du tarif de
fourniture d'eau de la Ville de
Fribourg : baisse de 10
centimes par m³ du prix de
l'eau de consommation (suite)

monde. C'est pourquoi, je vous demande de ne pas soutenir cet amendement."

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime comme suit :

"Le groupe UDC s'oppose également à l'amendement de M. M. Page. Le principe qui veut que l'eau finance l'eau signifie que l'eau doit financer l'eau ici et maintenant. On ne doit pas mélanger le compte de l'eau avec celui de l'aide au développement ou avec ceux d'autres tâches aussi louables soient-elles. Le produit de la vente de l'eau doit financer la fourniture d'eau dans la commune exclusivement."

M. Rainer Weibel (Verts) déclare ceci :

"Les Verts soutiennent bien évidemment la proposition d'amendement du groupe chrétien-social/Ouverture, en ajoutant qu'il s'agit aussi, ce qu'on a oublié, de financer l'eau de demain."

M. Michel Ducrest, Président de la Commission financière, précise :

"La Commission financière n'a pas examiné la perspective soulevée par M. M. Page. Elle n'a donc pas de proposition à formuler sur ce point. En conséquence de quoi, elle s'en tient au projet d'arrêté tel qu'il a été diffusé."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Président des Services industriels, ajoute ce qui suit :

"Le Conseil communal s'en tient également à sa version et vous prie de vous opposer à l'amendement de M. M. Page pour les motifs que j'ai déjà évoqués et que viennent de développer tant par Mme A. de Weck que par M. P. Wicht. J'ajoute simplement que nous nous sommes demandés, au sein du conseil d'administration des Services industriels, s'il existait ou non la possibilité de renouveler l'action décidée en 2007. Nous y avons renoncé précisément pour ces motifs."

Je rappelle également que lorsque nous vous avons présenté, en 2007, cette proposition d'affectation, nous ne l'avons pas fait 'comme ça', sans analyse préalable. Des études juridiques avaient été menées. Si nous vous avons alors présenté cette proposition d'affectation d'un centime par m³ d'eau consommée, c'était avec les préavis favorables, tant du Service des communes que de la Direction de la santé et des affaires sociales. En l'état, cela n'a absolument pas été fait, cette fois. A notre connaissance, aucune ville n'est allée au-delà d'un centime par m³ d'eau consommée pour ce type d'attribution. Il y a sans aucun doute une bonne raison. C'est pourquoi je vous propose de vous en tenir à la version du Conseil communal."

Cela étant, je suis d'accord que les Services industriels resposent cette question au Service des communes et à la Direction de la santé et des affaires sociales pour voir si, peut-être à terme, il existe une possibilité de relever le montant par m³ de cette attribution. Actuellement, une telle augmentation serait totalement arbitraire du point de vue juridique. Je vous prie de vous en tenir à la version originelle du Conseil communal."

Séance du 28 février 2011

Modification du tarif de
fourniture d'eau de la Ville de
Fribourg : baisse de 10
centimes par m³ du prix de
l'eau de consommation (suite)

Vote

Opposée à l'amendement de M. Maurice Page d'attribuer désormais 2 centimes par m³ d'eau consommée à des projets d'aide à des pays en difficulté d'approvisionnement en eau potable, la proposition du Conseil communal l'emporte par 40 voix contre 25 et 3 abstentions.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 53 voix, sans opposition, mais 14 abstentions, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 65, du 31 janvier 2011;
- le rapport de la Commission financière,

arrête :

Le tarif de fourniture d'eau de la Ville de Fribourg – tenant compte de l'augmentation dès le 1^{er} janvier 2011 de la TVA de 2,4 à 2,5 % - est modifié comme suit, rétroactivement au 1^{er} janvier 2011 :

IV. CONSOMMATION

A		Consommation ordinaire	53 cts/m ³
B	a	industrie, pour une quantité annuelle jusqu'à 25'000 m ³	51 cts/m ³
	b	industrie, pour une quantité annuelle de 25'001 à 50'000 m ³	48 cts/m ³
	c	industrie, pour une quantité annuelle de 50'001 à 100'000 m ³	43 cts/m ³
	d	industrie, pour une quantité annuelle de 100'001 à 200'000 m ³	38 cts/m ³
	e	industrie, pour une quantité annuelle de 200'001 m ³ et plus	33 cts/m ³
	f	eau d'appoint (art. 5 du règlement)	91 cts/m ³

Séance du 28 février 2011

Modification du tarif de fourniture d'eau de la Ville de Fribourg : baisse de 10 centimes par m3 du prix de l'eau de consommation (suite)

Les lettres a), b), c), d) et e) de la lettre B sont applicables seulement aux industries. Sont considérées comme industries, les entreprises définies comme entreprises industrielles par la législation sur le travail. En cas de litige, le Service tranche.

Ce tarif est annexé au règlement du 5 novembre 1984 sur la fourniture d'eau de la Ville de Fribourg.

Ces modifications doivent être approuvées par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

La présente modification peut faire l'objet d'un référendum facultatif, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 28 février 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Thierry Gachet

André Pillonel"

Le Président adresse des remerciements particuliers à M. M. Ducrest, Président de la Commission financière, qui vient de nous présenter non seulement son dernier rapport de la législature, mais de sa carrière politique (Applaudissements).

ooo

4. Discussion au sujet du bilan de la législature 2006 – 2011

Discussion générale

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après, au nom de l'Exécutif :

"Ainsi, pour la troisième fois, – la première fois, c'était pour la présentation du plan financier et du plan de législature 2007-2011; la deuxième fois, c'était à l'occasion du bilan intermédiaire de ce même plan, il y a deux ans – pour la troisième fois donc, le Conseil communal s'exprime sur ce plan de législature pour en tirer le bilan.

Dans son plan de législature, présenté en 2007, l'Exécutif annonçait quelques éléments fondamentaux, dont la construction du site sportif de Saint-Léonard, celle de la salle de spectacle et celle du pont de la Poya. Il faisait également état à l'époque de l'avènement alors encore attendu de l'Agglomération, de l'effectif du personnel, de la question de la péréquation intercommunale, de la croissance des dépenses liées... Dans ce contexte, le Conseil communal mettait en évidence, en 2007, ses objectifs généraux - tout en insistant, ce qui évidemment avait fait débat – sur ce qu'il appelait 'les difficultés structurelles financières' de la Ville de Fribourg.

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

Ces objectifs généraux avaient été définis de la manière suivante :

- *reconnaissance des charges de ville centre et obtention de mesures correctives;*
- *mise en place de l'Agglomération et rapprochement intercommunal, maintien et renforcement de l'attractivité de la ville;*
- *réalisation des infrastructures culturelles et sportives;*
- *entretien et développement des bâtiments scolaires.*

Suite à l'énoncé de ces objectifs généraux, le Conseil communal constate non sans fierté que notre fiscalité a pu être maintenue durant cette législature et qu'elle a même diminué en raison certes pour une part des décisions cantonales, mais aussi à cause de la 'bascule' fiscale de 85 à 77,3 centimes par franc payé à l'état, alors même que la progression du rendement de l'impôt est freinée et que, d'un autre côté, la croissance des charges liées a été soutenue.

Le Conseil communal se doit également de faire part d'une inquiétude croissante due à la diminution de la marge de manœuvre de la Commune dans ses propres domaines d'action. Nous relevons également un gain important résultant de la révision des règles de la péréquation depuis l'exercice 2011. Quoi qu'en aient pu dire certains esprits chagrins, nos efforts auront porté des fruits.

Force est pour le Conseil communal de constater que la mise en route de l'Agglomération est lente, qu'elle est parfois et même plus souvent qu'à son tour insatisfaisante, dans la mesure où beaucoup d'avancées réalisées sous l'égide de Coriolis, du Réseau économique régional, voire de la CUTAF, ont subi quelques coups d'arrêt. Dans tous ces domaines, le Conseil communal souhaite – il devra encore plus s'y impliquer – des améliorations dans de brefs délais.

Dans le domaine du rapprochement intercommunal, la Ville de Fribourg, par ses autorités, n'a jamais cédé à un quelconque péché d'arrogance. Au contraire, c'est elle qui a porté le projet de Fusion 2011 pour le transformer en projet de Fusion 2016. C'est elle également qui a incité les quatre autres communes alors touchées par l'initiative à élargir le cercle à une sixième commune, Marly. C'est elle encore qui a favorisé de nouvelles formes de collaboration intercommunale. Vous en avez du reste été les acteurs, il y a peu, en acceptant ce projet de coopération avec Villars-sur-Glâne en matière de ramassage des déchets.

Pour en revenir à la question de la fusion, il convient de remarquer que les trois communes qui ont quitté le processus en cours de route l'ont fait en dépit des engagements pris en commun. Du point de vue du Conseil communal, elles l'ont fait pour des considérations à court terme, bien plutôt qu'en raison d'un comportement particulier de la Ville, comme si finalement le défaut fondamental de notre commune était tout simplement d'être plus importante démographiquement que les autres. Comme vous le savez du reste, les trois communes de Marly, de Villars-sur-Glâne et de Fribourg ont décidé de maintenir le cap sur leur objectif initial.

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

Les moyens destinés à renforcer l'attractivité de la ville sont pour l'Exécutif un chantier permanent, que ce soit dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local, de la gestion de la mobilité, de la construction du pont de la Poya, de l'arrivée de la police de proximité, du réaménagement de places de jeux, de la mise en œuvre de nouvelles mesures destinées à réduire la consommation d'électricité pour l'éclairage public.

Quant à la réalisation d'infrastructures culturelles ou sportives, le Conseil communal, conformément aux décisions du Conseil général et au vote populaire concernant la salle de spectacle, les a entreprises et les mènent dans le respect de la planification décidée en dépit des énormes difficultés consécutives à d'autres chantiers (pont de la Poya, site sportif et halte CFF de Saint-Léonard). Du reste, la salle Equilibre sera inaugurée à la fin de cette année !

Enfin, le Conseil communal a accéléré la remise en état des bâtiments scolaires et lancé non seulement la planification nécessaire à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, mais aussi – vous en avez pris acte il y a quelques semaines – à celle de la réalisation d'un nouveau complexe scolaire pour le CO de langue allemande.

C'est avec ce bilan que le Conseil communal se présente ce soir devant vous. Tout le monde admettra – du moins je l'espère – que tout n'a pas pu être réalisé et que le travail qui attend notre ville reste considérable. La législature qui s'achève aura également été marquée du sceau de la transition et de la consolidation. Transition, dans la mesure où le discours de la Ville s'élargit à destination des communes voisines, malgré les difficultés, et vers le Canton et où les nouvelles solidarités liées à la volonté de créer un Grand Fribourg exigent du temps. Consolidation dans la mesure où nous sommes enfin sortis – comme le démontrent les comptes des quatre derniers exercices – d'une situation financière très difficile. Quatre années consécutives bénéficiaires ne suffisent certes pas et le travail sera encore long. Ajoutés à une diminution de la dette de quelque 50 millions de francs et à une croissance démographique qui est enfin significative, ce sont des signes nous encourageant à poursuivre sur la même voie.

C'est dans cet état d'esprit que le Conseil communal vous invite à prendre acte de ce bilan de législature."

Rapport du groupe des Verts

Mme Eva Kleisli (Verts) s'exprime comme suit au nom de son groupe :

"Bien que le Conseil général ne puisse que prendre acte du bilan de la présente législature, il a semblé néanmoins important aux Verts de jeter un regard sur la politique de ces cinq dernières années. Nous étions d'abord décidés à dresser une liste des points positifs et négatifs; il nous est apparu difficile dans certains dossiers de les cataloguer blancs ou noirs. Il y a sans doute une zone grise qui nuance notre jugement.

Si nous nous référons à la presse locale du 25 février 2011, la politique de cette législature n'a effectivement pas été de gauche. Si le Conseil communal a fait des concessions pour plaire à la droite en matière de finances, celle-ci ne s'en est pas montrée satisfaite, bien au contraire. A gauche, si nous saluons l'amélioration de la situation financière

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

de la Ville, nous regrettons l'effet négatif des restrictions dans les domaines du social et des écoles. Toujours dans le domaine des finances, nous saluons l'amendement de M. le Syndic au Grand Conseil pour le découplage des impôts communaux et cantonaux. C'est une voie à suivre en essayant lors d'une prochaine tentative de faire du lobbying auprès des députés des autres grandes villes du canton.

La collaboration doit être la devise de la prochaine législature. Une meilleure collaboration entre représentants à l'Agglomération permettrait d'améliorer des dossiers tels que la circulation ou les TPF. Collaboration aussi avec les autres communes, collaboration qui a déjà commencé timidement lors de cette législature et qui doit être poursuivie pour aboutir au plus tard en 2016 à une fusion de communes la plus large possible.

La communication est un autre thème à développer. La communication entre le Conseil général et le Conseil communal ou plutôt le manque de communication et de transparence a conduit à un fort mécontentement des conseillers généraux de tous bords. A titre d'exemples, je citerai la renonciation à la résiliation du droit de superficie du restaurant Gemelli, les travaux complémentaires de la salle de spectacle Equilibre, le contentieux lié au terrain pollué de Sainte-Thérèse. Manque de communication aussi avec la population lors de l'introduction du sens unique de la Gare - que nous saluons du reste - et aussi un manque de communication avec les services cantonaux.

Le bilan de l'éclairage public peut aussi être considéré comme faisant partie d'un bilan gris. Si l'on utilise des ampoules plus économiques, cela ne doit pas être une raison d'augmenter l'éclairage public. Ici les Verts attendent du futur Conseil communal une réduction de ce même éclairage qui apporte vraiment une économie d'énergie.

Nous saluons aussi le renouvellement de certains postes à l'Edilité. Nous espérons que ces cadres seront remplacés par des personnes compétentes. Le choix du Conseil communal quant à l'architecte de Ville a été très heureux. Nous saluons la démarche de consultation participative pour l'aménagement des Grand-Places et espérons que cela sera le début d'une collaboration entre la Ville et la population.

Bien que nous regrettions l'immobilisme du Conseil communal par rapport à l'Agenda 21, nous soulignons la très positive introduction des vélos en libre-service, le subventionnement des vélos électriques. Le bilan des pistes cyclables reste par contre négatif.

Nous finirons nos commentaires par un souhait. Après la législature du Père Rigueur (je cite Mme M.-T. Maradan Ledergerber dans 'La Liberté' du 25 février 2011), nous souhaitons l'avènement de la Mère Investissement pour rendre notre Ville de Fribourg encore plus belle et attractive..."

Rapport du groupe socialiste

M. Thierry Steiert (PS) s'adresse dans les termes ci-après à l'assemblée :

"Un bilan de législature – selon l'optique qu'on adopte – c'est un peu comme l'histoire du verre à moitié vide ou à moitié plein. Certains y verront surtout ce qui n'a pas été réalisé, ce qui ne va pas, ce qu'on

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

devrait changer..., alors que d'autres mettront en exergue les réalisations diverses, les investissements réussis ou la qualité de vie en général.

Ce que le PS retient, ce sont d'abord quatre exercices sans déficit, malgré la crise économique, et malgré des pertes de recettes importantes, en raison des baisses d'impôts votées par le Grand Conseil. Ce que nous retenons, c'est une baisse de la dette d'environ 1'000.- francs par habitant, dette qui se situe aujourd'hui largement en dessous de la moyenne cantonale et qui permet de dire que la situation financière de la Ville est bonne. Pour en arriver là, on a toutefois renoncé à des investissements ou on les a reportés dans le temps, comme l'introduction de la deuxième classe enfantine ou la construction et la rénovation des écoles.

Selon certains, cette politique ne va toutefois pas assez loin. Ils demandent le désendettement total de la Commune, en bradant notamment les parts de Frigaz qui rapportent chaque année davantage de recettes dans la caisse communale. Ces mêmes milieux n'ont pas hésité à renvoyer le budget 2009 en prétextant une nécessité absolue de réduire encore davantage l'endettement de la Commune. C'est un peu comme remplacer un moteur par un modèle plus faible, mais moins gourmand, puis de reprocher au conducteur de ne plus atteindre la même vitesse qu'avant... La Ville n'aurait donc pas fait assez d'économies ? Dans la presse quotidienne parue samedi dernier, on pouvait pourtant lire, 'Der Gemeinderat hat ausser sparen nichts getan'. Devant ces avis contradictoires, on peut tirer la conclusion que la Ville est sur la bonne voie, 'auf dem goldenen Mittelweg'."

Dans le dossier de la fusion, le Conseil communal a joué le rôle qu'on pouvait attendre de lui, à savoir approcher les communes voisines de manière constructive, dans le but de réaliser une fusion à six communes et de faire du Grand Fribourg un véritable centre fort, une capitale cantonale digne de ce nom. Si on se trouve aujourd'hui avec un projet réduit, réunissant uniquement Fribourg, Villars-sur-Glâne et Marly, ce n'est certainement pas à cause de l'attitude de la Ville, qui a joué un rôle proactif dans ce dossier, mais bien parce que les bienheureuses voisines '2c2g', très 'bcbg' sont frappées d'un manque de vision à long terme.

On a pu lire et entendre – campagne électorale oblige - que la ville souffre d'inertie et que rien ne s'y passe. Certes, chacun trouvera un rêve non réalisé, que ce soit une piscine couverte, un réseau de pistes cyclables, des parkings d'échange ou la suppression des amendes d'ordre. Mais soyons sérieux et soyons surtout honnêtes : Il fait bon vivre à Fribourg. Il y a trois ans, lors de la discussion sur le plan financier actualisé, notre conclusion était que le choix devait se faire entre Fribourg, ville forte ou Fribourg, ville morte. Aujourd'hui, on peut constater que Fribourg n'est peut-être pas encore le centre fort que l'on souhaiterait, mais ce qui est sûr, c'est que Fribourg n'est pas une ville morte. Au contraire, Fribourg – ville universitaire et estudiantine par excellence - profite de la présence de milliers de jeunes qui contribuent à la vie culturelle, sportive, à la vie tout court. Il y a de nombreux espaces verts, et on se retrouve en pleine nature à quelques minutes du centre-ville.

Hiervor die Augen zu verschliessen und sein politisches Programm auf die Bekämpfung einer Einbahnstrasse zu reduzieren, dafür gibt es in der deutschen Sprache einen schönen Begriff, nämlich 'jammern auf hohem Niveau'. Wir sollten aber nicht jammern, sondern den Gemeinderat in seinen Anstrengungen, die Stadt noch lebenswerter und schöner

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

zu gestalten, unterstützen. Das bedeutet nicht ein kritikloses Abwinken aller Vorlagen, die dem Generalrat unterbreitet werden, aber es bedingt eine gemeinsame Vision, im Interesse aller Bewohnerinnen und Bewohner der Stadt.

Objectivement, on peut affirmer que la ville de Fribourg est une ville bien gérée. Pour reprendre les propos d'un observateur averti lors des récents débats télévisés, ce qui manque, c'est juste un peu plus de fierté, un peu plus d'ambitions."

Rapport du groupe libéral-
radical

Mme Antoinette de Weck (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe radical remercie le Conseil communal de lui avoir soumis un rapport plus étoffé que le bilan intermédiaire. Toutefois, comme vous l'entendrez, le PLR n'a absolument pas la même analyse des faits présentés et des actions entreprises par le Conseil communal.

Ce bilan suscite les remarques suivantes :

1. *Sur la fiscalité, la péréquation financière et les charges de Ville-centre, le groupe ne partage pas la philosophie du Conseil communal qui consiste à mettre la faute de la situation actuelle de la Ville sur les autres : le Canton et les autres communes.*

On rappellera que la nouvelle péréquation tient déjà compte des charges spécifiques de ville-centre et verse 2 millions de francs de plus à la Ville. Quand on regarde les taux d'impôt largement pratiqués dans la majorité des communes du canton, il paraît illusoire de leur demander un plus grand effort dans le cadre de la péréquation. Sur les 168 communes de notre canton, 113 ont un taux d'impôt supérieur à celui de la Ville. La Ville est donc dans le premier tiers. Le rendement fiscal moyen des personnes physiques est le même à Fribourg que dans le district de la Sarine. Il n'y a que le district du Lac qui fait mieux. Pour les personnes morales, Fribourg se situe en seconde place après Sarine-Campagne.

Par conséquent, il faut que le Conseil communal change d'attitude et fasse avec ce qu'il a et n'attende rien des autres communes.

2. L'Agglomération

Les regrets sont aussi mal placés. Est-ce que la Ville a fait preuve d'assez de souplesse pour la mise en place des nouvelles structures ? Face à l'attitude déterminée de certains de ses anciens collaborateurs dans leur revendication, le Conseil communal a-t-il vraiment défendu les intérêts de l'Agglomération ?

3. Rapprochement intercommunal

Il est intéressant que le Conseil communal rappelle que Coriolis Infrastructures a donné un cadre aux rencontres des cinq communes partenaires. On peut toutefois se demander si cette conférence des cinq syndicats joue vraiment le rôle qu'on lui prête. Il suffit de rappeler le litige sur les honoraires d'avocat pour constater que les informations ne passent pas et que les conseils communaux des communes voisines ont trop souvent l'impression d'être convoqués au moment de la facture.

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

On félicitera le Conseil communal du rapprochement avec Marly dans le but de fusionner certains services.

4. Fusion

Tout le monde en parle positivement mais est-ce que la Ville montre un état d'esprit suffisamment ouvert pour mener à la concrétisation de ce but ? Avec des déclarations telles que celles nous avons pu lire dans la presse le 25 février 2011, le Conseil communal fait comprendre que la fusion n'a d'autre but que de répartir les charges de la Ville sur les communes voisines! Est-ce que la Ville se demande ce que sont les attentes des habitants de la périphérie ? La Ville a du reste manqué des occasions de traiter les communes en partenaires et non en bailleurs de fonds. En mettant l'avenue de la Gare en sens unique, le Conseil communal a démontré le peu de cas qu'il faisait des communes voisines qui avaient toutes fait opposition à cette mesure.

5. Révision du PAL

Elle nous a été annoncée par lettre du 15 décembre 2005. Est-ce que la prochaine législature verra l'aboutissement de ce chantier ?

En outre, le PLR a quelques craintes justifiées sur le contenu, quand on voit ce que prévoit le plan directeur du Bourg qui a suscité plus d'une centaine de prises de position négatives. A cet égard, il est surprenant que le Conseil communal qui a annoncé à plusieurs reprises sa volonté d'associer la population à toutes les phases d'élaboration du PAL, n'ait invité dans le groupe de travail qu'une seule association 'Pro Fribourg' et que l'Association des habitants et des commerçants ait été complètement mise de côté. Alors à quoi sert de faire un sondage si les personnes directement touchées sont volontairement tenues à l'écart du processus d'élaboration des plans ?

6. L'étude de modération du trafic

Je profite de ce point pour indiquer que sur le plan directeur des transports de 1991 toujours en vigueur figure la route qui devait relier la rue Saint-Pierre au sommet de la Route neuve. La mise en zone piétonne de l'avenue de la Gare était liée à cette construction. Il est par conséquent erroné de prétendre que le sens unique découle d'une planification régionale (CUTAF) de 2003. Comme cette route de contournement ne peut plus être construite ni en surface ni en sous-terrain, le Conseil communal aurait dû remettre en question la mise en sens unique de l'avenue de la Gare et ne pas s'entêter à envoyer les voitures dans les quartiers d'habitation.

J'aimerais que le Conseil communal clarifie aussi un point : nous avons souvent entendu (notamment lors du débat télévisé) que la mise en sens unique est une condition de base à la construction du parking de la Gare-Sud et que par conséquent le sens unique devait être réalisé avant la construction du parking. Le présent bilan explique que cette mise en sens unique est une condition aux permis de construire de la galerie marchande et des multiplexes. Si ces ouvrages ont pu être construits avant la mise en sens unique, pourquoi

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

n'en est-il pas de même du parking, ce qui aurait permis de soulager grandement le trafic ?

7. Stationnement et parkings d'échange

Selon les documents de l'Agglomération, les parkings d'échange offrent 1'066 places de stationnement. Qu'est-ce que c'est par rapport aux 20'000 véhicules qui circulent sur les artères principales ? L'offre n'est pas suffisante. Je rappellerai qu'en vertu du règlement communal sur le stationnement sur la voie publique de 1991 (article 5), le produit des parcmètres doit être affecté à la mise en exploitation et à la mise à disposition de places. En 2009, les parcmètres ont rapporté 3,4 millions de francs. Combien de places sont-elles créées par année ?

Je ne dirai rien sur les pompiers. Mon message a été entendu puisque leurs équipements pourraient être changés un an plus tôt que prévu. J'en remercie le Conseil communal.

8. Travaux de génie civil et de cadastre

Le PLR est très inquiet du délabrement des infrastructures édilitaires comme les routes, les trottoirs, les évacuations d'eau et les égouts. Espérons que la mésaventure de l'automobiliste qui a assisté impuissant à l'effondrement de la route sous le poids de sa voiture reste un évènement isolé et que le Conseil communal se décide à entreprendre en priorité les travaux de première nécessité.

9. Evolution financière

La dette a effectivement diminué mais uniquement grâce à une conjoncture favorable et à des rentrées extraordinaires :

- *vente de la Caisse d'épargne de la Ville;*
- *produit supplémentaire des taxes de la décharge de Châtillon;*
- *imposition de la BCF.*

Cette diminution de la dette démontre que les baisses d'impôt n'ont pas dégradé la situation financière communale dont la masse fiscale a continué à progresser durant cette législature.

10. Evolution des charges

Le PLR a été surpris que pour la remise en état de la Pila seule une augmentation d'un montant de 1,4 million de francs soit mentionnée. Est-ce qu'au moment de la rédaction de ce bilan, le Conseil communal n'était pas au courant que les travaux de remise sont maintenant estimés à 250 millions de francs ? Même si la clef de répartition entre la Confédération, le Canton et la Commune reste la même que celle pour les études, la Ville risque de devoir en supporter les 30%, soit 75 millions de francs.

11. Site Sportif de Saint-Léonard

Le PLR aimerait savoir si la question de la répartition des frais d'exploitation entre les communes est résolue.

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

12. Les écoles

Le PLR maintient sa position à savoir que le CO de langue allemande doit être construit en une seule étape. Si tous les groupes sont d'accord avec cette façon d'investir qui sur le long terme coûtera moins cher, qu'est-ce qui retient donc le Conseil communal de nous suivre ? Que craint-il ? C'est le Conseil général qui vote les investissements. Nous serons un plus endettés pendant une certaine période. Cela nous obligera à repousser d'autres investissements, mais comme je l'ai dit sur la longueur, nous serons, ainsi que les utilisateurs, gagnants.

Enfin, nous sommes surpris que ce bilan n'évoque aucunement le renflouement nécessaire de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

Conclusion

Je compléterai les raisons de notre insatisfaction en disant que ce bilan est décevant sous un autre angle : il se contente de dresser l'inventaire de ce qui a été réalisé sans mentionner quels buts le Conseil communal a tenté de réaliser durant ces cinq ans, ce qu'il a ou n'a pas réussi à atteindre.

En outre, la lecture du passé n'a un intérêt que si elle donne un sens au futur. Nous nous serions attendus à ce que le Conseil communal se pose et tente de répondre à certaines questions comme :

- *Quelle leçon a-t-il tiré de ses échecs ?*
- *Quels sont les défis auxquels sera confrontée la Ville, comme l'assainissement de la Pila ou de la Caisse de pension ?*

La réponse à ces questions aurait facilité la tâche du prochain Conseil communal qui aura besoin de beaucoup d'énergie pour défendre notre ville."

Rapport du groupe UDC

M. Pierre Marchioni (UDC) donne connaissance à ses collègues du rapport ci-après :

"Cette législature qui touche à sa fin a vu la Commune de Fribourg bénéficier, grâce aux petites et moyennes entreprises qui composent son tissu industriel, commercial et financier, d'entrées fiscales en constant accroissement. Ces entrées ont plus que compensé les diminutions fiscales particulièrement bienvenues votées par le Canton. Alors lorsqu'on lit, qu'il est de plus en plus intolérable de devoir diminuer la croissance de ses propres dépenses au détriment de la qualité des services publics' (cf. p. 4 du 'Bilan'), on se demande s'il s'agit d'un discours virtuel, tant il est vrai qu'aucune économie n'a été même envisagée par la Commune pendant cette législature et que nous n'avons pas connaissance d'un seul service public ayant souffert d'un quelconque joug financier... !

Si nous relevons certains progrès dans l'art de la communication et cela même, semble-t-il, sans l'aide du nouveau chargé de communication - par exemple, lorsqu'il est relevé dans un même souffle que la réduction des dettes de la Ville est réalisée grâce à la vente d'actifs et nous ajouterons, exclusivement à des entrées inattendues - nous constatons

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

que les mêmes plaintes, les mêmes jérémiades concernant les décisions dites intolérables du Canton dans le domaine fiscal se répètent comme tout au long de cette législature. Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet. Nos différences de perception de ce problème font figure de gouffre qu'il sera difficile de combler. Pourtant il nous importe de dire et de redire que les principaux bénéficiaires de ces diminutions d'impôts sont les familles et la classe moyenne qui, dans notre canton payent depuis trop longtemps un lourd tribut à l'Etat. Les charges auxquelles les contribuables seront exposés, ces prochaines années, notamment les primes d'assurance-maladie, les risques de stagnation des salaires dus à l'insécurité sur nos marchés d'exportation, notamment dans les zones euro et dollar, font que d'autres baisses d'impôts sont non seulement souhaitables mais pratiquement impératives. Rappelons que les charges fiscales dans notre canton sont de plus de 25% supérieures à la moyenne suisse. Dès lors, si vous souhaitez voir ce canton se développer, les impôts doivent baisser... !

Comment une Commune qui se paye le luxe d'une salle de spectacle démesurée par rapport à sa capacité financière ose-t-elle s'élever contre des baisses fiscales qui soulagent le tissu fort de notre communauté ? Mais comble de l'ironie, on a même entendu notre ministre des finances communales, lors d'un débat public, affirmer que c'est pratiquement le peuple qui a forcé les autorités communales à construire le blockhaus du centre-ville ! Et qui donc a mis le bâton dans les roues du Conseil communal en l'empêchant d'entreprendre le nécessaire pour des écoles enfantines et un cycle d'orientation de langue allemande digne de Fribourg ? Héros méconnus, les membres de notre Conseil communal 'sont fiers de ne pas avoir sauté des deux pieds dans un aventurisme financier dangereux'. (Citation d'une déclaration à la presse, le 25 février 2011). Quelle hypocrisie, Mesdames et Messieurs ! Et malgré l'appel de tous les partis politiques pour une fois unis, il semble acquis, selon ce programme de législature, que la construction du CO de langue allemande se fera non seulement en deux étapes mais en plus avec un écart de deux ans entre les étapes.

Les erreurs sont pardonnées à ceux qui ont l'humilité de les reconnaître. Là, notre Conseil communal ne mentionne pas le plus petit échec en cinq ans. Faut-il alors appliquer l'adage qui veut que seuls ne commettent aucune erreur ceux qui n'entreprennent rien ? Vous concluez vous-mêmes quant à la pertinence de cette citation vous qui, tout au long de cette législature avez accusé les autres de tout ce qui n'a pas marché sur les notes que vous jouiez !

Nous retiendrons également que si vous avez assuré le financement du site sportif de Saint-Léonard c'est aussi en expédiant aux oubliettes le parking du même nom dont le besoin est de plus en plus urgent dans ce secteur surchargé.

Vous portez également une lourde responsabilité dans l'échec annoncé du projet 'Fusion 2016' notamment en raison de votre incapacité de vous mettre avec humilité au niveau de communes capables de davantage de rigueur dans la gestion de leur communauté.

Nous pourrions remettre sur le tapis une fois encore le problème de la Caisse de pension mais là, nous sommes au moins certains qu'il se rappellera de lui-même rapidement à notre bon souvenir.

Ce programme de législature laisse un arrière-goût d'inachevé, de mal fagoté, d'incompréhension et ne donne en tout pas

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

l'image de ce consensus que pourtant justement les partis au pouvoir pendant cette législature font semblant de dépendre comme le remède à tous les maux. Nous verrons dans une poignée de semaines, si les électrices et les électeurs de cette ville souhaitent poursuivre dans cette voie ou prendre une autre direction.

Nous prenons donc acte de ce document."

Rapport du groupe PCSO

M. Maurice Page (PCSO) s'adresse à l'assemblée dans les termes suivants :

"Il est évidemment de bon ton, surtout à droite, de dénigrer le bilan de la législature 2006-2011, puisque c'est la première d'un conseil communal à majorité de gauche. Histoire de tenter de rallier les mécontents de tous poils. Quitte pour cela, sans trop de scrupules, à prendre certaines libertés à l'égard de la réalité des chiffres et des faits.

Le PCSO suggère une autre perspective. La législature qui s'achève est tout de même marquée par la mise en chantier de deux infrastructures majeures que la ville de Fribourg attend depuis près de cent ans. Je veux parler de la salle de spectacle Equilibre et du pont de la Poya. Ces deux réalisations auront une incidence déterminante sur la qualité de la vie dans notre cité, ce que finalement nous désirons tous, à gauche comme à droite. Certes beaucoup reste à faire, notamment en matière d'infrastructures scolaires, mais parler d'immobilisme ou de législature perdue me semble faire preuve d'une mauvaise foi certaine.

Le chapitre des finances suscite lui aussi pas mal de commentaires plus ou moins fantaisistes. Le parti national-conservateur n'hésitant pas à parler de ville dépouillée. J'annoncerai simplement que selon toute vraisemblance les comptes 2010 seront positifs à l'instar de ceux de 2009, 2008 et 2007 ! Si certains plument les poulets, un autre parti qui s'identifie à un canard rêve toujours de vendre les bijoux de famille! Là encore une seule réponse, un seul chiffre. La dette de la Commune se montait à la fin de 2009 à 3'491 francs par habitant contre 6'609 à Villars-sur-Glâne, 4'957 à Givisiez, 5'921 à Corminboeuf.

Autre idée à laquelle il faut tordre le cou : la construction de la salle de spectacle aurait empêché la Ville de réaliser les investissements nécessaires dans les infrastructures scolaires. C'est oublier un peu vite que la population a accepté la construction du théâtre. Il y a eu un vote populaire. Je ne sais pas si vous vous en souvenez. Un référendum a été lancé par Mme A. de Weck. Le peuple a accepté un crédit de 19 millions de francs pour construire cette salle qui n'en coûtera finalement pas plus de 15 à la caisse communale. Où est le problème ? Je vous pose la question.

C'est oublier que les millions de francs injectés dans des équipements supplémentaires proviennent de l'argent du casino et ne pourraient en aucun cas être utilisés pour autre chose. C'est oublier tout aussi faussement que l'obligation de la deuxième année d'école enfantine a été décidée après le vote sur la salle de spectacle et que le Conseil d'Etat avait promis alors de prendre en charge cette introduction.

C'est oublier encore que la Ville a investi, entre 2006 et 2009, 5'745'000 de francs pour l'entretien, la rénovation et la construction de bâtiments scolaires, quoi s'ajoutent 2'603'000 francs pour le mobilier et l'équipement informatique. Dire ou écrire que la Ville n'a rien fait n'est tout

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

simplement pas correct. Le plan directeur des écoles est prêt et les investissements n'attendent que le vote du Conseil général.

De son côté, la construction du pont de la Poya – même si la Commune n'en est plus le maître d'œuvre - provoquera une véritable révolution pour la circulation dans notre ville – c'est une réalité et c'est un fait - et les mesures d'accompagnement limiteront la liberté des automobilistes – c'est un autre fait-. Mais plutôt que de s'arc-bouter sur l'idéologie du 'tout pour la bagnole', ne serait-il pas plus cohérent de modifier nos comportements ?

L'Agglomération et la Fusion sont à la peine c'est un fait aussi. Mais y voir comme uniques causes le manque d'engagement ou l'arrogance du Conseil communal de la ville semble un peu court. La tâche est tout de même plus complexe que celle de réunir simplement deux villages de chacun 150 habitants ! Mettre les communes en état d'être comparées est déjà une tâche considérable. M. A. Overney, conseiller communal de Granges-Paccot qui ne se représente pas, le relève dans la presse, pas plus tard qu'aujourd'hui. Les communes ne jouent pas dans la même catégorie. Il nous faut tous tirer à la même corde et si possible dans la même direction.

Au-delà de ces grands thèmes, je souhaite relever aussi d'autres réalisations certes plus modestes mais qui ont une influence certaine sur la qualité de vie en ville. Je retiens ici la mise sur pied d'une commission de la jeunesse avec comme première réalisation le projet 'Midnight sport et culture', la réorganisation des centres de loisirs – repris par REPER -, et la mise en route de la Carte culture en collaboration avec Caritas.

Dans la mesure où la politique reste 'l'art du possible', le PCSO accorde donc un satisfecit global au Conseil communal, même s'il souhaite pour la prochaine législature des changements importants en particulier aux services des écoles et de l'action sociale."

Rapport du groupe démocrate-chrétien

M. Claude Schenker (PDC) donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien n'est nullement surpris de la piètre qualité de ce bilan. Il avait stigmatisé le programme de législature en 2006 et tenté d'obtenir des améliorations. Sans succès. Il n'est donc pas illogique aujourd'hui qu'un bilan ne puisse pas évaluer des objectifs quantifiables... qui n'avaient pas été posés. Mais tout de même ! Le Conseil communal a le toupet de débiter le chapitre 3 sur l'attractivité de la ville par la phrase suivante: 'une vision générale dans ce domaine est souvent l'occasion d'établir le catalogue des souhaits'. Et c'est parti pour douze pages ! La moitié d'un document qui se veut un bilan est en fait un catalogue de souhaits. C'est le Conseil communal lui-même qui l'avoue.

Alors on cherche au moins le bilan dans les douze autres pages ! On y trouve certes la réalisation de quelques infrastructures importantes, au demeurant décidées avant 2006. Mais à part cela, vraiment peu de choses ! Tenez:

- *Chapitre bâtiments scolaires: quatre autres pages; qu'y trouve-t-on ? Une présentation du plan directeur. On intitule cela bilan et on nous*

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

présente un plan, un programme, certes bon, mais tardif qui a à peine débuté.

- *On cherche encore, mais le chapitre fusion pourtant si capital se conclut par: 'il est évident que le Canton doit y apporter un soutien plus que substantiel'. Dans un bilan communal, cherchez l'erreur !*

On pourrait se borner alors à donner une mauvaise note en priant de faire mieux la prochaine fois. Le groupe démocrate-chrétien ne s'y limitera pas, car il est aussi de sa responsabilité de montrer au citoyen fribourgeois que ce premier Exécutif à majorité de gauche a, outre une gestion médiocre, fait preuve encore d'un grand laisser-aller et qu'il a même grevé la ville de quelques hypothèques.

Prenons d'abord les écoles. Le Conseil communal a été immobile durant quatre ans s'agissant de la planification. Ainsi ne proposera-t-il la seconde année d'école enfantine qu'en 2013, ultime délai imposé par le Canton. Fribourg est le cancre en la matière. Le Conseil communal mettra en outre les écoles en chantier dans toute la ville durant près d'une décennie. Cerise sur le gâteau – que dis-je: clou dans le cercueil – le Conseil communal conclut son bilan en réaffirmant que le Cycle d'orientation alémanique se fera en deux étapes, alors même que le PDC et tous les partis de la ville sont unanimes pour exiger sa réalisation en une seule étape.

Prenons ensuite la fusion. Ils ne sont pas très crédibles les bras ballants du Conseil communal, lorsque les '2C2G' (Corminboeuf, Chésopelloz, Givisiez et Granges-Paccot) ont annoncé partir seules. La Ville n'a tout simplement pas fait ce qu'elle devait pour être prête à fusionner. Il est à craindre que le Conseil communal ait même déjà enterré le projet de fusion à six.

Oui, en matière de fusion, c'est d'abord l'attitude du Conseil communal que je pointe du doigt – car plus d'un syndic voisin a narré un certain nombrilisme de la ville dans les discussions relatives à une fusion. C'est aussi l'entêtement à refuser de désendetter davantage la Commune que je critique. Et comment peut-on se vanter que la gauche aurait fait baisser la dette de 48 millions de francs, alors que 30 millions proviennent de la vente de la Caisse d'épargne, qui n'est pas une initiative de la gauche.

Et comment digérer dans ce contexte les récentes confirmations selon lesquelles :

- *primo, la dépollution de la Pila coûterait 250 millions de francs et donc peut-être 75 millions à la charge de la Ville lors de la prochaine législature;*
- *et secundo, la caisse de pension devra certainement à nouveau être recapitalisée d'urgence ces prochaines années pour répondre aux exigences fédérales.*

Vous ne nous empêchez donc pas de dire que cette législature est un échec, car nous venons de vivre les années où Fribourg devait absolument se montrer prête à fusionner large. L'ensemble des partis l'ont encore requis par une résolution en décembre; or l'attitude de l'Exécutif de la capitale, le taux d'impôt, la dette, voire aussi la caisse de

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

pension et l'ancienne décharge font que Fribourg n'est malheureusement pas encore 'fusionnable'.

Il n'est pas étonnant dans ces circonstances que l'on hésite à faire confiance à l'Exécutif dans la négociation relative aux terrains de Cardinal. Le Conseil communal doit se montrer plus fort, s'il veut que le Conseil général avalise un prochain achat partiel de ces terrains. Il doit prouver que la Ville ne va pas purement et simplement acheter ce terrain pour l'offrir au Canton. Et ne me faites pas dire par là que nous ne voudrions pas d'un parc technologique. Ce serait aussi injuste que certains commentaires médiatiques basés sur une fuite !

Pour le PDC, ce premier Conseil communal à majorité de gauche, par manque d'anticipation, a fortement hypothéqué l'avenir de Fribourg. C'est avec amertume que nous en prenons acte !"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit :

"Après ces interventions dont vous admettez le caractère varié et variable, je veux bien, au nom du Conseil communal, comprendre un certain nombre de critiques, même si finalement, à attendre d'aucuns, tout ce qui va bien dans cette commune, c'est grâce aux autres et tout ce qui va mal, c'est bien évidemment à cause de ce fameux Conseil communal. Ce Conseil communal, dont j'ai dit en conférence de presse, qu'il n'était ni de gauche, ni de droite, mais qu'il était le Conseil communal de la Ville de Fribourg. Malgré tout, en dépit du climat préélectoral qui prédomine actuellement, il nous appartient, à vous et à nous, d'élever le débat et de ne pas céder systématiquement aux invectives partisans. Il s'agit donc du bilan du Conseil communal et non pas d'une fraction de ce dernier. J'entends bien que cela le demeure.

Oui, Mme E. Kleisli, une certaine rigueur a été nécessaire, je dirais même indispensable, en raison de la situation que nous connaissons – quand je dis nous, ce n'est pas le Conseil communal, mais la Ville – au début de cette législature. D'aucuns n'ont pas oublié de rappeler que les déficits s'accumulaient alors depuis 1992. L'état de nos finances était extrêmement inquiétant, comme s'en rappellent sûrement les membres anciens de la Commission financière. La situation financière était catastrophique, dans la mesure où le cumul des déficits nous avait conduits à un découvert au bilan et non pas à un découvert au pied du bilan. Afin de parvenir à améliorer notre situation, le Conseil communal a fait un choix certes peu spectaculaire aux yeux de certains, mais indispensable à notre avis. Il s'est agi pour le Conseil communal d'œuvrer, jour après jour, au relèvement des finances de la Commune. C'est évidemment à ce prix, c'est-à-dire au prix d'un grand nombre de renoncements que nous avons pu gagner cette bataille. Cela s'est fait donc au prix d'un grand nombre de renoncements que nous regrettons. Comme d'autres, vous avez parlé de la communication. Il ne me semble pas exact d'affirmer que le Conseil communal n'a pas communiqué, mais je pense que le Conseil communal a pris conscience que sa communication était sinon mauvaise, du moins imparfaite et qu'il se devait de l'améliorer. C'est dans ce sens-là – sans ironie – que le Conseil communal a jugé judicieux de solliciter une aide extérieure, dont nous espérons qu'elle nous apportera un plus pour les prochaines années.

Selon M. T. Steiert, la situation financière de la Commune est bonne, je nuancerais son propos en disant qu'elle est meilleure, grâce

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

aux grands efforts consentis. Ces efforts de restauration de nos finances resteront un impératif, quelle que soit la couleur du gouvernement cantonal qui sera issu des prochaines élections et quelle que soit aussi la composition du nouveau Conseil général.

M. P. Marchioni s'est gaussé d'une intervention que, sauf erreur, j'ai faite lors d'une émission de télévision. J'ai effectivement affirmé que le Conseil communal n'a pas entraîné la Commune dans un aventurisme financier. En l'affirmant, j'ai fait part de ma conviction que si nous avions voulu réaliser plus d'investissements que ceux que nous vous avons soumis, nombre d'entre vous nous l'auraient alors reproché en invoquant la situation financière de la Ville.

Mme A. de Weck, il existe effectivement des points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, mais, malgré ce que vous en dites, il existe des points sur lesquels nous nous rejoignons non pas sur les objectifs, mais sur la méthode. Lorsque nous avons dénoncé à maintes reprises l'ancien mode de péréquation, il ne s'agissait pas d'une critique adressée aux autres ou d'une manière de dire que si cette péréquation ne fonctionnait pas, c'était de la faute des autres. C'était simplement une manière d'affirmer que la clef de répartition des charges mise en place au début des années 1970, en fonction des réalités de l'époque, à savoir notamment que les gens habitaient dans la commune où ils travaillaient, ne correspondait plus à la réalité d'aujourd'hui et qu'il fallait donc changer de système. Ce discours a mis du temps à être entendu, mais il a fini par l'être de manière sensible, dans la mesure où la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale a été adoptée par le Grand Conseil et où ces effets financiers ont été largement acceptés par le peuple lors d'une votation cantonale, il y a un peu plus d'un an. Il ne s'agissait en conséquence pas d'une critique à l'égard des autres, mais à l'égard d'un système qui avait fait son temps.

Quant à porter une appréciation sur le nouveau mode de péréquation, il est évidemment trop tôt pour le faire, dans la mesure où les incidences de ce nouveau système n'ont que commencé à se faire sentir dans le budget 2011 et où, comme pour toute loi, il est nécessaire d'en analyser les effets sur la durée.

Il est un point sur lequel nous sommes d'accord avec vous: le Conseil communal doit faire avec ce qu'il a. C'est ce à quoi nous nous sommes employés. En matière d'investissement, tout le monde se souvient du reste de cette fameuse limite d'amortissement annuel de 7,2 millions de francs. Or, la planification financière auquel est liée cette limite a été soumise au Service des communes qui l'a acceptée jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale. C'est au terme d'une consultation avec vous, notamment par le truchement de votre Commission financière, qu'un tel choix a été opéré.

En revanche, il y a quelque chose avec laquelle nous ne saurions être pas d'accord, Mme de Weck. Je ne connais certes pas les propos que rapportent les uns ou les autres, mais celui qui vous parle a toujours tenu le même langage en ce qui concerne la fusion. Il est évident que nous n'entendons pas réaliser la fusion pour répartir sur les autres les charges que nous avons. Ca n'a aucun sens. Si nous voulons fusionner et créer une grande commune, c'est simplement – et ce n'est pas rien déjà – de doter notre canton d'un centre fort. C'est bien dans cete optique-là que

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

nous adressons des rappels – M. C. Schenker – à l'Etat qui lui-même souhaite un tel centre fort.

Je ne reviendrai pas, Mme de Weck, sur toutes les remarques que vous avez émises au sujet de la mobilité. Ces informations ont été largement données lors d'une réunion que le Conseil communal avait organisée à l'intention du Conseil général. Je n'y reviens pas, mais j'aimerais tout de même vous rappeler un élément. La mise en sens unique de l'avenue de la Gare n'a pas été décidée en 2011, mais en 2004. Elle a été présentée au Conseil général en automne de cette année-là par notre collègue fraîchement élu, M. C. de Reyff. Elle a fait l'objet effectivement d'un grand nombre d'oppositions. Ce n'est qu'une fois que toutes ces oppositions ont été levées que cette mesure a été mise en application. Permettez-moi une deuxième remarque et de corriger une petite erreur dans votre intervention. Ce n'est pas en fonction de l'ouverture de l'ouverture du parking que la mise en sens unique de l'avenue de la Gare était requise, mais elle aurait déjà été nécessaire dans le cadre de la réalisation de Fribourg Centre. Preuve en est le courrier du Préfet de l'époque, M. N. Deiss, nous rappelant, après la construction de ce complexe, l'obligation de respecter cette condition.

Qu'en est-il de l'assainissement de la décharge de la Pila, question abordée par plusieurs d'entre vous ? Il est évident que notre propre prise de connaissance du dossier ne précédait que de quelques jours votre information par la presse. En conséquence, nous n'avions aucune donnée à ce sujet au moment de la rédaction du bilan de législature. Comme le relève du reste le communiqué de presse, l'estimation avancée quant aux coûts de l'assainissement de la décharge n'est pas celle du Conseil d'Etat, mais du bureau mandaté pour l'expertise. En outre, un grand nombre d'études complémentaires devront encore être menées pour se déterminer à la fois sur les propositions d'assainissement présentées et sur toutes questions juridiques liées aux responsabilités diverses et prendront beaucoup de temps.

J'en viens au problème de la réalisation du CO de langue allemande. En l'état, – et là, M. Schenker, je ne suis pas 'psychorigide' – nous avons simplement pris en considération la somme des éléments qui nous sont aujourd'hui connus. Du reste, vous le savez tous, un postulat a été déposé lors de la dernière séance. Vous êtes appelés à prendre une décision de transmission au Conseil communal ce soir ou demain. D'ores et déjà, je puis vous dire que nous ne nous opposerons pas à sa transmission pour étude. Même si, à vos yeux, le Conseil communal est coupable d'un grand nombre de péchés, quel que soit leur catégorie, celui-ci en tout cas n'en est pas un.

M. Marchioni, vous vous lancez dans un grand débat sur les baisses fiscales, sur leurs incidences, sur d'autres effets de décisions fiscales... Bon ! Il n'en reste pas moins qu'il existe une série de constats qui sont, je l'espère, les plus objectifs possibles. Dès l'instant où des décisions de baisse de la fiscalité freinent la progression des recettes fiscales, il en résulte incontestablement en poids relatif, une diminution de la marge de manœuvre des communes. Celles-ci, reconnaissez-le, se trouvent au dernier étage de notre ordre institutionnel suisse et n'ont ainsi pas la possibilité de reporter sur des collectivités inférieures des tâches ou des charges croissantes. La diminution relative de cette marge de manœuvre est une réalité.

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

S'y ajoute une série de demandes d'investissements lourds, ainsi que les effets de la RPT qui ne se sont pas tous encore fait sentir. Sur ce point, ce n'est pas uniquement le Syndic socialiste de la ville de Fribourg qui vous le rappelle, mais c'est le Ministre radical des finances du Canton qui l'a déjà évoqué lors du débat sur la transmission d'une motion au Grand Conseil. Indépendamment de la conjoncture économique, un certain nombre d'orages financiers se pointe ou risque de se pointer à l'horizon. Le moins que l'on puisse faire dans ce domaine, c'est faire preuve de prudence et non pas d'exagération totale.

La salle de spectacle – j'aimerais encore une fois vous le rappeler M. Marchioni – n'est pas une opération propre à la Ville de Fribourg. C'est une réalisation conçue et menée dans le cadre d'une association de communes qui s'appelle Coriolis Infrastructures. Il va de soi que lorsque l'opération sera achevée, chaque commune partenaire recevra une facture finale. Comme l'ont relevé certains orateurs, la facture finale de la Ville de Fribourg, en fonction des éléments aujourd'hui connus, sera moins élevée, nous l'espérons, que celle présentée au peuple à l'occasion de la votation de 2006.

Vous évoquez ensuite la non-réalisation du parking de Saint-Léonard. Le Conseil communal assume effectivement actuellement le report de cette construction, non pas parce qu'il n'aurait pas envie de l'aménager, mais tout simplement parce que des paramètres inconnus au début de la législature (halles de Saint-Léonard, éventuel aménagement d'une troisième voie ferroviaire) auraient largement entravé la construction de ce parking. Cet élément n'est donc que reporté, mais il n'est pas tombé dans les oubliettes.

Enfin, je n'ai pas à débattre sur ce que pensent ou disent les autres Communes. Suite à l'abandon par certaines Communes, de la convention que nous avons passée ensemble, je n'ai pas l'impression que certains syndics n'aient pas compris les enjeux de cette grande fusion. J'ose donc espérer qu'ils reviendront à de meilleures dispositions, pour autant qu'ils n'aient pas compris les enjeux à long terme de cette opération. Cette remarque me permet de dire à M. Schenker que j'ai bien fait de venir ce soir dans cette salle, parce que j'ai ainsi eu l'occasion d'apprendre que certains Syndics 'disent des choses relativement négatives sur la Ville de Fribourg'. Comme je les fréquente régulièrement, j'apprends ainsi qu'ils tiennent des langages différents en fonction de leurs interlocuteurs.

A M. M. Page, j'aimerais rappeler que la construction de la salle Equilibre répond à un objectif défini bien avant le projet, celui du renforcement de l'attractivité de la ville. Je vous encourage toutes et tous à vivre positivement cet événement. Nous sommes persuadés, tout comme les milieux culturels et économiques, que cette salle jouera un rôle essentiel pour l'attractivité non seulement de notre cité, mais de notre région. Il est trop tôt pour dire si l'ouverture du pont de la Poya apportera une révolution. Ce qui est sûr, en tout cas, l'épisode du sens unique le montre déjà, c'est qu'il y aura un changement important de paradigme dans le comportement des automobilistes et de la mobilité en ville. Merci également du rappel de certaines réalisations comme la mise sur pied de la commission de la jeunesse ou dans le domaine des centres de loisirs... Finalement, cela signifie que nous sommes peut-être parfois – c'est sans doute aussi un défaut de communication – trop modestes.

Séance du 28 février 2011

Discussion au sujet du bilan
de la législature 2006 – 2011
(suite)

Quelques observations de M. Schenker méritent réponse. La deuxième année d'école enfantine en 2013 : oui, mais rappelez-vous aussi que lorsque la décision a été prise par le Grand Conseil, la Conseillère d'Etat Directrice de l'instruction publique, des sports et de la culture a relevé qu'un étalement sur plusieurs années de la mise en œuvre de cette mesure arrangerait bien le département, ne serait-ce que parce que si l'opération l'était effectuée d'un seul coup, on n'aurait pas disposé du personnel requis. Rappelez-vous également le débat fondamental qui a eu lieu au sujet de la participation financière de l'Etat. Dans un premier temps, celui-ci avait promis une prise en charge à 100 % de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Par la suite, il a fallu négocier avec lui million de francs par million de francs pour obtenir enfin une participation cantonale de 60 millions de francs. Au sujet des négociations relatives aux terrains de la brasserie du Cardinal, je m'abstiendrai d'émettre tout commentaire. A moins qu'il y ait d'autres fuites ailleurs, nous avons convenu entre les représentants de Feldschlösschen, de l'Etat et de la Commune d'un 'black-out' total su le sujet."

Il est ainsi pris acte du bilan de législature 2006-2011 du Conseil communal.

Pause

La séance est interrompue pour une pause entre 21.05 heures et 21.15 heures.

ooo

5. Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition n° 6 de Mme Elena Strozzi (Verts) demandant d'introduire, dans le règlement concernant la gestion des déchets, un article rendant obligatoire l'utilisation de vaisselle consignable lors de toute manifestation sur le domaine public

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, résume le rapport ci-après du Conseil communal :

"En séance du 1^{er} mars 2010, le Conseil général transmettait, pour étude au Conseil communal, la proposition n° 6 de Mme E. Strozzi.

Cette proposition a la teneur suivante :

'Nous demandons l'introduction dans le règlement sur la gestion des déchets d'un article qui rend obligatoire l'utilisation de vaisselle consignable lors de toute manifestation sur sol public. La Commune s'engage à soutenir les comités d'organisation à travers la production d'un manuel.'

Dans son argumentaire, Mme Strozzi, tout en relevant le côté positif des manifestations organisées en ville, remarque que celles-ci génèrent malheureusement une grande quantité de déchets. Au sens écologique, ces déchets sont un grand gaspillage.

Aussi, l'utilisation de vaisselle consignée durant ces manifestations permet de réduire cette production de déchets, donc de nuisances à l'avantage de tous les intervenants.

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition n° 6 de Mme Elena Strozzi (Verts) demandant d'introduire, dans le règlement concernant la gestion des déchets, un article rendant obligatoire l'utilisation de vaisselle consignable lors de toute manifestation sur le domaine public (suite)

Réponse du Conseil communal

Le Conseil juge opportune la proposition de Mme Strozzi, pour les raisons suivantes.

Depuis de nombreuses années, des fêtes, des festivals et manifestations de tout genre ont lieu au centre-ville : la Jazz Parade, les Rencontres folkloriques, la Fête de la musique et le Carnaval des Bolzes en sont de beaux exemples. À cela s'ajoutent des fêtes de quartier et des rencontres musicales et sportives de tout genre. Ces fêtes en plein air sont importantes pour l'animation en ville et le bien-être de ses habitants.

Lors de la plupart des fêtes, des boissons et des repas sont vendus. Actuellement, ils sont le plus souvent servis dans des gobelets et de la vaisselle en plastique jetables. Après utilisation, ces déchets sont jetés par les consommateurs dans les poubelles mises à disposition par les organisateurs et/ou par le service de la Voirie. Malgré tout, très souvent les déchets jonchent le sol.

Le nettoyage des espaces publics pendant et après les manifestations demande un temps de travail considérable et coûte cher - aussi bien à l'organisateur qu'à la collectivité.

Ex. Festival Jazz 2009

Facturé à l'organisateur

- *Élimination des déchets: 10,58 tonnes à Fr. 210/to* **Fr. 2'221,80**

A charge de la Ville de Fribourg

- *Main d'oeuvre pour le nettoyage* Fr. 15'719,80
 - *Véhicules de nettoyage (Rolba, Pony)* Fr. 6'523,00
- Total frais de nettoyage Ville* Fr. 22'242,80

Total frais de nettoyage et élimination des déchets **Fr. 24'464,60**

Une solution: la vaisselle réutilisable

- *Le système de gobelets consignés est appliqué dans de nombreuses villes et communes de Suisse pour des manifestations culturelles et sportives.*
- *La Ville de Berne l'impose depuis 2005 pour tous les événements qui ont lieu sur son territoire et qui requièrent une autorisation.*
- *Un système de gobelets consignés a été testé lors de la Fête du Sport organisée en septembre 2007 par le Service des Sports de la Ville. Les participants ainsi que les visiteurs ont très bien accepté le fait de devoir payer un dépôt de 2 francs pour leur gobelet et ainsi contribuer à l'écologie et à la propreté en Ville.*

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition n° 6 de Mme Elena Strozzi (Verts) demandant d'introduire, dans le règlement concernant la gestion des déchets, un article rendant obligatoire l'utilisation de vaisselle consignable lors de toute manifestation sur le domaine public (suite)

Les avantages du système de consignes

Pour les visiteurs:

Lors d'une manifestation 'classique', les visiteurs se heurtent souvent aux déchets qui débordent des poubelles et qui envahissent les rues. Des études ainsi que des expériences pratiques ont montré que le public approuve en grande majorité le système des consignes et l'adopte avec facilité.

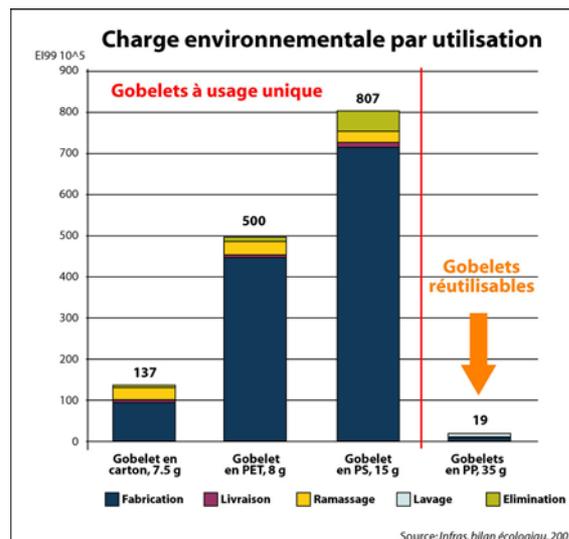
Pour l'organisateur:

Avec le système des consignes, l'organisateur soigne son image de marque. Les espaces dédiés au public sont plus propres et offrent un meilleur confort aux visiteurs. L'organisateur démontre qu'il se soucie de l'environnement et de la propreté des espaces publics.

Pour la collectivité:

Le 'littering' (le fait de jeter des déchets au sol) est un phénomène qui est en augmentation dans les villes. Ce comportement est particulièrement marqué lors des manifestations. Le système des consignes va à l'encontre de cette mentalité du 'consommer-jeter'. Cette 'éducation' des jeunes et des plus âgés fréquentant les manifestations aura également une influence bénéfique sur leur comportement de tous les jours.

Les frais de nettoyage et d'élimination payés actuellement en grande partie par la collectivité publique sont diminués de manière importante avec le système des consignes.



Meilleur écobilan:

Une étude mandatée par la Confédération (OFEV) a démontré que les gobelets réutilisables ont un écobilan nettement meilleur que leurs équivalents jetables.

Un gobelet réutilisable peut être lavé plus de 150 fois, ce qui réduit considérablement la charge environnementale par usage.

L'exemple de la ville de Berne

La Ville de Berne a inscrit en 2005 le principe de l'utilisation de vaisselle à consignes dans son règlement des déchets (Abfallreglement vom 25 September 2005).

Les expériences sont de manière générale très positives - tous les organisateurs des manifestations en ville ont adopté le principe du

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition n° 6 de Mme Elena Strozzi (Verts) demandant d'introduire, dans le règlement concernant la gestion des déchets, un article rendant obligatoire l'utilisation de vaisselle consignable lors de toute manifestation sur le domaine public (suite)

réutilisable et aussi bien les organisateurs que les clients et les services communaux sont satisfaits. Des grandes manifestations telles que l'Euro 2008 qui a attiré jusqu'à 200'000 visiteurs ont fonctionné avec des gobelets consignés.

L'inscription du principe dans le règlement a été un atout majeur dans la mise en pratique du système. Les responsables de la 'Abfallentsorgung' affirment que sans cela, il aurait été difficile de convaincre les organisateurs d'introduire ce système sur une base volontaire.

Un service de conseil a également été mis sur pied par la 'Abfallentsorgung' et les organisateurs de manifestations ont pu profiter de soutiens professionnels pour la mise en pratique du nouveau système.

Modification de la réglementation communale

Préalablement, il faut signaler qu'une telle disposition ne devrait pas se trouver dans le règlement sur les déchets, mais dans le règlement de police, qui règle notamment l'utilisation du domaine public pour des manifestations ou pour un autre usage, ainsi que la question de la salubrité publique notamment.

Si l'on s'en réfère à l'article 23 alinéa 1 du règlement général de police, qui renvoie à l'article 19 de la loi sur le domaine public (LDP), l'autorité de décision, à savoir le Conseil communal ou la Direction de la Police locale, serait en mesure d'imposer de telles conditions de par l'article 24 alinéa 2 litt. b LDP qui prévoit que l'autorité peut fixer, dans sa décision, les conditions lorsque l'usage de l'autorisation est susceptible de porter atteinte à la salubrité publique. Si l'on s'en réfère aux conceptions actuelles, fixer une telle exigence dans l'autorisation pourrait être admise, à tout le moins lors de grandes manifestations, telles que la Jazz Parade et ce, bien entendu, sous réserve d'une appréciation contraire d'une autorité judiciaire. De surcroît, les articles 5, 10 et 29 du règlement général de police vont dans le même sens.

*Dans la mesure où l'on veut inscrire à tout prix une telle exigence pour **toutes les manifestations** sur le domaine public, des dispositions expresses devraient alors être inscrites dans le règlement de police, en particulier en fonction du principe de proportionnalité. De plus, la portée d'une telle disposition inscrite dans un règlement serait bien entendu plus forte que les dispositions actuelles qui se fondent sur des notions juridiques indéterminées. En outre, la différence avec la situation actuelle est que le Conseil communal serait obligé de l'appliquer, tandis que pour l'instant, il peut encore décider librement s'il veut le faire.*

Pour ce qui est de la deuxième phrase de la proposition, selon laquelle la Commune s'engage à soutenir les comités d'organisation à travers la production d'un manuel, elle pourrait être naturellement inscrite dans le règlement de police. Mais on conviendra qu'il n'est pas nécessaire d'en faire une disposition réglementaire, le Conseil communal pouvant s'engager directement pour un tel soutien.

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition n° 6 de Mme Elena Strozzi (Verts) demandant d'introduire, dans le règlement concernant la gestion des déchets, un article rendant obligatoire l'utilisation de vaisselle consignable lors de toute manifestation sur le domaine public (suite)

Conclusion

Sur la base de ces considérations, le Conseil communal approuve la proposition de Mme Strozzi, non pas sous l'angle d'une modification du règlement sur la gestion des déchets, mais sous celui d'une révision du règlement général de police, puisque c'est ce dernier qui régit l'utilisateur du domaine public pour les manifestations. Il s'agit pour vous de prendre ce soir une décision de principe. En cas d'acceptation, un projet concret de modification de ce règlement vous sera soumis ultérieurement. Ce projet traitera des modalités du futur système. Vous aurez tout loisir d'adopter, d'adapter ou de refuser."

Le Président attire l'attention de ses collègues sur le fait que le Conseil communal propose l'introduction de cette disposition rendant obligatoire l'utilisation de vaisselle consignable lors de toute manifestation sur le domaine public, non pas dans le règlement sur la gestion des déchets, mais dans le règlement général de police. "Mme E. Strozzi, est-ce que vous vous ralliez à cette modification ?"

Mme Elena Strozzi (Verts) déclare ce qui suit :

"Oui, je m'y rallie. Je remercie le Conseil communal de sa réponse à ma proposition et du soutien qu'il y apporte très clairement. Dans son rapport, il reconnaît l'intérêt financier, écologique, d'image et éducatif de ma proposition. La seule chose qui me reste donc à faire est de vous inviter à accepter l'inscription de cette disposition dans la réglementation communale afin que pour toute manifestation en ville il y ait obligation d'utiliser de la vaisselle consignable. Je pense que notre cité ne pourra ainsi qu'améliorer son image et la qualité des événements qui s'y déroulent.

Permettez-moi simplement une dernière remarque. Je ne sais pas si l'on peut considérer les séances du Conseil général comme une grande manifestation, mais je souhaite également qu'on envisage de remplacer la vaisselle en plastique qu'on utilise depuis des années par une vaisselle consignable ou similaire."

M. Claude Schenker (PDC) s'exprime comme suit :

"Le groupe démocrate-chrétien est favorable à l'acceptation de cette proposition. Il saurait toutefois gré au Conseil communal de bien étudier la question de l'application de cette obligation d'utiliser de la vaisselle consignable pour les manifestations les plus modestes. Il faut en effet éviter qu'une telle exigence n'appauvrisse l'animation de notre cité ou sa vie culturelle, musicale, artistique ou sportive."

M. Pierre Marchioni (UDC) déclare ce qui suit :

"C'est une très bonne idée, mais nous nous demandons toutefois comment elle sera concrètement mise en œuvre. Quelles en seront les incidences financières ? Nous ajouterons volontiers un souhait : ce serait celui de l'interdiction de la vente de toute boisson dans des bouteilles en verre."

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition n° 6 de Mme Elena Strozzi (Verts) demandant d'introduire, dans le règlement concernant la gestion des déchets, un article rendant obligatoire l'utilisation de vaisselle consignable lors de toute manifestation sur le domaine public (suite)

M. Laurent Moschini (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste adoptera évidemment cette proposition n° 6. Il suffit de penser aux amoncellements de vaisselle en carton, en plastique, en fin de soirée lors de manifestations en plein air pour se rendre compte de l'ampleur du problème. La vaisselle consignable a déjà été introduite en particulier par certains festivals et ce, comme on l'a rappelé, à la satisfaction générale des visiteurs ainsi que des organisateurs. Il est grand temps pour notre Ville d'adopter ce système évidemment bénéfique tant du point de vue de l'écobilan que pour la collectivité."

M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) s'exprime comme suit :

"Le groupe chrétien-social/Ouverture soutiendra cette proposition qu'il juge excellente. Voilà un vrai projet de développement durable. Nous espérons que ce projet de modification réglementaire nous soit soumis le plus rapidement possible, afin que la fameuse Jazz parade soit soumise à cette obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable. Nous veillerons à ce que l'application de cette disposition pour de modules manifestations se fasse avec une certaine souplesse."

Mme Antoinette de Weck (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Lors du débat de transmission de cette proposition, nous étions très septiques à son égard. Nous ne connaissions pas l'enquête sur ce qui s'est fait à Berne. Tout le monde, je crois, est contre les amoncellements de déchets. Nous avons du reste déposé un postulat pour sanctionner ceux qui laissent traîner des déchets sur la voie publique. Nous estimons que la mise en œuvre de cette proposition peut être très intéressante de ce point de vue-là. Reste évidemment à connaître où l'on entreposera cette vaisselle et les coûts que la gestion de cette vaisselle peut entraîner. J'espère que le Conseil communal prendra les bonnes décisions pour éviter que cela ne se transforme pas en tonneau des Danaïdes et que, grâce à cette mesure, notre cité soit plus propre."

Sur le principe, nous pouvons nous joindre à cette proposition. Il faudra bien entendu voir ce qui se fera en pratique. Nous craignons que si l'on utilise de la vaisselle en porcelaine et qu'elle se casse, il n'y ait certains risques de blessures. Il existe donc toute une série de conditions à examiner pour la mise en application de cette proposition. Mais sur le principe, le groupe libéral-radical peut soutenir ce rapport afin de réduire la quantité de ce type de déchets."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, remercie les représentants de tous les groupes qui apportent leur soutien à cette proposition. *"Pour ce qui est de la question de M. P. Marchioni, reprise par d'autres, de savoir comment cela se fera dans la pratique, il y sera répondu dans le cadre du message qui accompagnera le projet de modification du règlement. Vous comprenez bien que pour l'instant, il s'agissait de se déterminer si, du point de vue du principe, on est d'accord ou non avec cette proposition. Indépendamment de l'aspect écologique, on se rend compte que toutes les expériences faites, principalement en Suisse alémanique qui est plus avancé dans ce domaine que chez nous, sont positives. Il s'agit donc bien de vous demander une décision de principe. Toutes les réponses concernant les modalités d'appli-*

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal et décision au sujet de la proposition n° 6 de Mme Elena Strozzi (Verts) demandant d'introduire, dans le règlement concernant la gestion des déchets, un article rendant obligatoire l'utilisation de vaisselle consignable lors de toute manifestation sur le domaine public (suite)

ation, quelles soient financières ou pratiques, vous seront fournies lors de la présentation du message."

Vote

Le Conseil général adopte, à une majorité évidente, la proposition n° 6 demandant d'introduire un article dans la réglementation communale rendant obligatoire l'utilisation de vaisselle consignable lors de toute manifestation sur le domaine public.

000

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 31 de M. Daniel Gander (UDC) lui demandant de coordonner une "action réparatrice" des bâtiments touchés par le phénomène des graffiti

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, résume le rapport ci-après :

"En séance du 15 décembre 2009, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 31 de M. D. Gander lui demandant de coordonner 'une action réparatrice' des bâtiments touchés par le phénomène des graffiti.

Le postulat dont il est question pose deux questions complémentaires, à savoir :

- 1. La coordination d'une 'action réparatrice' des bâtiments touchés par le phénomène des graffiti en intervenant auprès des propriétaires et des régies d'immeubles pour atteindre le même objectif.*
- 2. Pour les bâtiments publics, l'encadrement de cette action réparatrice des élèves de classes primaires par des 'graffeurs expérimentés et reconnus', dans le but de les sensibiliser aux conséquences des dommages causés par des gens peu scrupuleux.*

Afin de répondre au postulat, différents contacts ont été pris par le Service des bâtiments, notamment avec les auteurs de plaintes victimes de dégradations, mais également avec des personnes reconnues dans le milieu des graffiti, en particulier M. J. Kolly, du fait de sa connaissance de cet art urbain et de son expérience.

Les éléments issus de ces contacts ont fait apparaître ceci : une certaine offre existe en ville de Fribourg à destination des auteurs de graffiti. Ces surfaces murales se situent, soit dans des lieux publics (par ex. Collège Saint-Michel, skatepark des Arsenaux, skatepark de Beauregard), mais également sur des parcelles privées, telles que le magasin / halle de meubles B. Boschung localisé à Grandfey ou encore des palissades de chantier (ex. Route-Neuve).

Les murs mis à disposition des graffeurs dans ces sites servent de lieu d'expression à cet art de la rue, tout en permettant de cadrer les interventions. Ce contexte 'sous contrôle' limite la dégradation de lieux non destinés à ce type d'usage. Il faut pourtant admettre la dégradation de murs, d'édifices et/ou constructions, publics ou privés, laissant croire que les espaces offerts ne sont pas suffisants. Cette situation est notamment due au fait que les graffiti (c'est également le cas des tags)

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 31 de M. Daniel Gander (UDC) lui demandant de coordonner une "action réparatrice" des bâtiments touchés par le phénomène des graffiti (suite)

sont issus d'un art qui se pratique dans la clandestinité ou la marginalité. Il serait illusoire de penser que ce phénomène peut être totalement contrôlé, par exemple par la mise à disposition de surfaces en suffisance.

L'idée d'utiliser les cours d'écoles ou d'autres lieux publics, afin d'offrir ces espaces complémentaires, semble également excessivement délicate.

En effet, l'expérience a mis en évidence que les cours d'école fréquentés par les classes primaires et enfantines méritent d'être préservés, si l'on entend contenir le phénomène des tags et graffiti. La solution décrite propose d'éduquer les enfants dans un cadre dont l'aménagement est maîtrisé, avec des formes d'art plus conventionnelles ou, du moins, qui ne seraient pas issues de processus non admis. Dit autrement, favoriser ou pratiquer des graffiti dans les cours d'écoles reviendrait à éduquer les enfants en leur laissant croire qu'il s'agit là d'actes tolérés, rendant de ce fait un contrôle ultérieur quasiment impossible et la répression difficile à justifier.

Ce constat vaut également pour les espaces publics. Promouvoir de nouvelles surfaces pour y appliquer des graffiti dans des quartiers ou des secteurs de la ville actuellement épargnés, risquerait de susciter de nouvelles vocations, jusqu'à engendrer une multiplication d'interventions sur autant de supports non prévus à cet effet.

Au terme des investigations faites, il est également important de dire que la ville de Fribourg est relativement épargnée par le phénomène des tags et graffiti. En moyenne 5 à 6 plaintes sont déposées chaque année pour des actes commis sur des bâtiments publics (env. 200 édifices et constructions). Cette situation est notamment due à l'offre actuelle en surfaces dévolues à cet art urbain, dans des contextes règlementés, qui semble convenir en l'état. La question pertinente réside donc essentiellement dans la capacité de maintenir/préserver ces lieux d'expression artistique dans le temps, afin d'offrir des espaces en suffisance pour permettre aux jeunes d'exercer la pratique du graffiti.

Il est donc important de prendre en considération que la disparition des surfaces prévues pour y pratiquer des graffiti dans un cadre contrôlé, risquerait de favoriser des actes 'sauvages' et des déprédations d'édifices ou de surfaces, publics ou privés, préservés aujourd'hui grâce à l'offre actuelle.

Il faut également considérer que le graffiti, qui est généralement pratiqué par des adolescents, est un phénomène transitoire qui tend à disparaître avec l'âge, ou alors à s'affiner sous la forme d'une expression artistique revendiquée comme telle, qui cherche une reconnaissance par des voies officielles, notamment par le biais d'agences de publicité ou de galeries d'art. Ce potentiel est relativement présent à Fribourg, si l'on se réfère à la société de communication '29 degrés', ou au projet de Fri-Son qui consistera à traiter l'ensemble des murs du bâtiment par des graffiti jusqu'à en faire une œuvre picturale. Ces interventions seront réalisées par des artistes sélectionnés au terme d'un concours ouvert à des créateurs locaux ainsi qu'à des artistes internationaux.

Il convient enfin de signaler que, dans le but de lutter contre les tags et graffiti illégaux, la Commune de Fribourg a établi un processus de dénonciation coordonné avec la Police cantonale. Que les actes

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 31 de M. Daniel Gander (UDC) lui demandant de coordonner une "action réparatrice" des bâtiments touchés par le phénomène des graffiti (suite)

illicites touchent les bâtiments, le mobilier urbain, les arbres ou encore la signalisation, chaque service compétent communique les informations à un collaborateur chargé de constituer un dossier et de porter plainte.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal entend à l'avenir :

1. *rester attentif afin que des espaces d'expression pour les graffeurs soient maintenus en suffisance sur le domaine public ;*
2. *collaborer avec les associations et autres structures qui offrent des surfaces pour les graffeurs, dans un cadre maîtrisé, afin de trouver des lieux appropriés pour pratiquer le graffiti, en cas de déplacement/déménagement ;*
3. *soutenir des réalisations ou des projets de qualité tels que ceux développés actuellement par Fri-Son pour donner une véritable place à cet art urbain en ville de Fribourg, étant rappelé qu'il s'agit là d'un processus totalement maîtrisé qui permet à des artistes locaux de trouver un espace d'expression et une large visibilité.*

En ce qui concerne les décisions de justice, il est fréquent que le Juge condamne les auteurs, en complément aux amendes qui leur sont infligées, à contribuer à des travaux d'intérêts publics, sous la responsabilité du Service de la voirie."

M. Daniel Gander (UDC) prend acte de ce rapport, tout en espérant que ce qui est prévu soit suivi correctement.

Le postulat n° 31 est ainsi liquidé.

ooo

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 32 de M. François Weissbaum (PCSO) et de 3 cosignataires lui demandant d'entreprendre les démarches nécessaires pour construire une passerelle entre le stade de Saint-Léonard et les terrains synthétiques

M. François Weissbaum étant excusé ce soir, ce rapport sera traité lors d'une prochaine séance.

ooo

Séance du 28 février 2011

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 33 de Mme Cécile Thiémard (PDC) et de 23 cosignataires lui demandant d'installer une balustrade de long de l'escalier du Guintzet

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, résume le rapport ci-après :

"En séance du 15 décembre 2009, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 33 de Mme C. Thiémard et de 23 cosignataires lui demandant d'installer une balustrade le long de l'escalier du Guintzet, de la rue des Ecoles jusqu'au Guintzet.

Les escaliers du Guintzet relie le centre ville au sommet de la colline du Guintzet. Ce cheminement piéton qui présente un dénivelé important est entrecoupé d'aménagements d'escaliers (secteur supérieur) et de rampe à gradins (secteur intermédiaire). Cet itinéraire très fréquenté (habitants du quartier de Gambach, étudiants des écoles du quartier), qui privilégie l'accès au centre ville, reste malgré tout difficile en raison de sa pente.

Le postulat déposé par Mme Thiémard étant parfaitement justifié, le Conseil communal a pris la décision d'équiper les escaliers du Guintzet d'une main courante sur tous les secteurs. L'accessibilité et la sécurité de ce cheminement en sont grandement améliorées, particulièrement à la mauvaise saison. Cette infrastructure a été réalisée, au printemps 2010, par les équipes de la Voirie."

Mme Cécile Thiémard (PDC) déclare ce qui suit :

"C'est une balustrade solide et fonctionnelle qui a été installée en un temps minimal. Merci pour ce service à la collectivité, merci de la part des habitants du quartier."

Le postulat n° 33 est ainsi liquidé.

ooo

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 34 de MM. Pius Odermatt (PS) et Pierre Olivier Nobs (PCSO), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour améliorer la biodiversité dans les zones urbaines de Fribourg

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, résume le rapport ci-après :

"En séance du 15 décembre 2009, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 34 de MM. P. Odermatt et P. O. Nobs, ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour améliorer la biodiversité dans les zones urbaines de Fribourg.

Le postulat s'inscrit dans l'engagement des Nations Unies au service de la biodiversité, puisque l'organisation avait proclamé 2010 'Année Internationale de la Biodiversité'.

Les postulants estiment, à raison, que l'image classique de la ville goudronnée, bétonnée, construite de grands immeubles de verre et d'acier est trompeuse. La nature y est aussi présente. Fleur et faune habitent en ville sous de multiples formes. Cette nature est souvent provoquée et contrôlée, et la diversité biologique reste alors modeste. Ils estiment que si les parcs avec gazon anglais sont un exemple extrême d'uniformisation,

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 34 de MM. Pius Odermatt (PS) et Pierre Olivier Nobs (PCSO), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour améliorer la biodiversité dans les zones urbaines de Fribourg (suite)

le choix des espèces arbustives et des massifs floraux par les jardiniers est malheureusement trop souvent restreint.

En guise de conclusion, les postulants demandent au Conseil communal d'étudier des mesures pour améliorer la biodiversité dans des zones urbaines de la ville, comme les parcs, le cimetière, les gazons, les abords immédiats des bâtiments d'habitation, commerciaux et industriels.

Le Conseil communal partage cette vision de la nature en ville.

Il a décidé d'agir concrètement sur les espaces verts publics en engageant, dès l'été 2009, par l'intermédiaire du Service de l'aménagement, une réflexion critique approfondie sur ce dossier, notamment au sujet du cimetière de Saint-Léonard.

Un groupe de travail constitué de l'Architecte de ville, du Jardinier de ville, d'un architecte urbaniste et d'un architecte paysagiste, a été constitué, sa mission étant axée sur trois enjeux majeurs, à savoir :

- 1. Prolonger les investigations de la société Mercuri Urval en engageant un processus critique portant sur la matière proprement dite des espaces verts de la ville et du cimetière de Saint-Léonard.*
- 2. Engager une relation forte entre la planification de ces espaces et leur exploitation.*
- 3. Intégrer la biodiversité en ville de Fribourg, en appliquant notamment progressivement la notion d'entretien différencié dans la pratique quotidienne du Service des parcs et promenades.*

Cette initiative du Conseil communal fait suite aux nombreuses remarques, critiques et autres commentaires exprimés en particulier par des membres du Conseil général, du fait des coûts de fonctionnement du secteur des parcs et promenades de la ville de Fribourg, en particulier ceux générés par le cimetière de Saint-Léonard.

Conclusions de l'audit

Les conclusions du groupe de travail ont fait l'objet d'un document remis à la Ville de Fribourg en été 2010 et présenté au Conseil communal en date du 25 août 2010.

Concernant le cimetière de Saint-Léonard, trois programmatiques spécifiques ont été mises à jour. A savoir :

- 1. Le rapport entre l'écologie naturelle et l'écologie urbaine : il s'agit ici de passer du rôle ancien d'ornementation ou d'embellissement à celui de biotope ou de biodiversité.*
- 2. Le rapport entre l'espace vert et l'espace public : comment dépasser l'opposition entre l'espace minéral, la place ou la rue et l'espace végétal, le parc ou le jardin ?*

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 34 de MM. Pius Odermatt (PS) et Pierre Olivier Nobs (PCSO), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour améliorer la biodiversité dans les zones urbaines de Fribourg (suite)

3. Le rapport entre la gestion du patrimoine et la création contemporaine : comment renouveler le parc végétal, accroître la diversité de l'offre d'ambiances contrastées et rendre complémentaires des approches patrimoniales et des approches contemporaines dans l'espace public végétalisé ?

Une fois ces questions posées, il s'est agi d'y répondre. Le groupe de travail a ainsi, sur la base de cette analyse, proposé au Conseil communal une vision prospective liée à l'image, à l'usage et à l'entretien du cimetière.

Le projet développé pour le cimetière de Saint-Léonard touche à l'espace en distinguant trois domaines clairement articulés : le jardin, le parc et la forêt. L'usage est servi par la diversification de l'offre en trois types distincts : le rationnel, le rituel et la déambulation. Enfin, la notion d'entretien est réglée en dissociant trois niveaux complémentaires: l'intensif, l'extensif et le semi-extensif. La notion de biodiversité sera traitée précisément dans ce point.

Concernant les autres espaces verts publics, le groupe de travail a proposé au Conseil communal une stratégie en mettant en vagues trois thèmes qui lui semblaient prioritaires. Il s'agit de :

- **La Sarine**, l'idée étant :

- de désenclaver le site à la hauteur des Grandes-Rames en ralliant le pont suivant, soit par un passage le long de la falaise, soit par le franchissement du cours d'eau,
- de qualifier l'espace en pied de falaise
- d'améliorer le rapport à la rive.

Les spécificités liées au paysage et à la nature, faune et flore, seront préservées et renforcées si besoin, dans le cadre de ce projet.

- **Le Schoenberg**, est traité comme espace ouvert, afin

- d'améliorer la visibilité des réseaux de cheminements et à réaliser des liens entre tous les secteurs,
- de valoriser les qualités repérables, thèmes de la nature et du paysage.
- de valoriser la logique de l'espace ouvert et de l'espace de réserve.
- La qualité paysagère du quartier a été mise en exergue. Il s'agira donc ici aussi de la préserver et de la mettre en valeur dans le cadre de la révision du PAL, notamment en insistant sur la diversité biologique des espaces verts.

- Le dernier sujet s'intitule à **Fleur d'aménagement**. Il est question ici de maintenir ce thème mais d'en renouveler la teneur en intégrant les enjeux d'aujourd'hui, en termes

- de représentation,
- de méthode d'exploitation
- et de sélection des essences plantées ou cultivées (choix des espèces cultivées ou des massifs floraux).

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 34 de MM. Pius Odermatt (PS) et Pierre Olivier Nobs (PCSO), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour améliorer la biodiversité dans les zones urbaines de Fribourg (suite)

Se fondant sur les conclusions de cette étude, le Conseil communal a validé ces trois axes de travail.

De façon plus globale, il a également admis d'associer trois notions à l'ensemble des espaces verts publics de la ville:

1. *L'économie et la rationalisation des moyens.*
2. *La promotion de la biodiversité en ville.*
3. *Le renouvellement de l'image, de la diversification des aménagements et de l'ornementation, étant précisé que la préoccupation relative à la sensibilisation des collaborateurs des parcs et promenades, mais surtout à leur implication dans les démarches et les différents processus sera prise en compte.*

Le groupe de travail est également structuré de façon à collaborer avec des partenaires spécifiques en fonction des thématiques, par exemple le Jardin botanique.

Pour conclure, le Conseil communal a pris connaissance du sondage réalisé dans le cadre de la révision du PAL, en collaboration avec la Haute Ecole de Gestion de Fribourg. Il a noté les attentes de la population sur le thème des espaces verts, sachant que les sondés sont en général assez mitigés sur la présence de la nature en ville. Une forte insatisfaction a été constatée dans certains quartiers. Il conviendra par conséquent de traiter cette thématique avec conviction dans le cadre de la révision du PAL."

M. Pius Odermatt (PS) déclare ce qui suit :

"Nous prenons acte avec satisfaction du fait que le Conseil communal partage notre vision de la nature en ville. La création d'un groupe de travail est un bon signe. En revanche, c'est avec une certaine surprise que nous avons appris que la société Mercuri Urval SA a été associée à la réflexion. Nous recommandons au Conseil communal de recourir au conseil d'experts en botanique ou d'autres institutions universitaires compétentes dans ce domaine. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous suivrons les progrès dans ce domaine de la biodiversité, parce que la biodiversité n'est pas une simple mode, mais est un élément fondamental du développement durable."

Le postulat n° 34 est ainsi liquidé.

Séance du 28 février 2011

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 37 de Mmes Claires Roelli (PS) et Catherine Nusbaumer (PS) et de M. Ferdinand Python (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'étudier les possibilités de formation professionnelle au sein de neuf secteurs de l'administration communale

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après :

"Le 15 décembre 2009, le Conseil général a transmis au Conseil communal le postulat n° 37 de Mmes C. Roelli et C. Nusbaumer et de M. F. Python, ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant une étude de faisabilité de formation d'apprentis dans divers services.

Situation

Constatant que la Ville de Fribourg n'avait en fonction 'que' 11 apprentis, un postulat a été déposé afin d'étudier d'éventuelles autres possibilités de formation dans les divers services de la Commune.

En premier lieu, il paraît utile de corriger l'information relative au nombre d'apprentis; en effet, la Ville de Fribourg occupe à ce jour 15 apprentis répartis dans divers services (6 employés de commerce, 1 mécanicien, 1 mécatronicien, 1 menuisier, 5 horticulteurs et 1 forestier-bûcheron) ainsi que 3 apprentis liés par contrat avec la société Ref-flex (2 à l'Aide sociale et un à l'Informatique) Une apprentie en information documentaire, en partenariat avec la Bibliothèque cantonale, complète finalement cet effectif. De plus, 2 stagiaires en maturité professionnelle sont régulièrement accueillies pour une année, ainsi que des stagiaires en formation universitaire ou HES. Tout cela représente la possibilité de formation débouchant sur un CFC au sein de l'administration communale pour 21 jeunes (14 en 2006).

Dans le but de répondre de manière claire au présent postulat, le service des Relations humaines a procédé aux démarches suivantes :

- *recherche des diverses professions énoncées dans le postulat, avec descriptif détaillé de la formation et des prérequis;*
- *recherche de possibilités de formation dans les divers services concernés.*

Toutes les branches mentionnées dans le postulat ont été sondées, et les recherches ont même été élargies à tous les endroits où il est possible d'engager un apprenti. Dans ces lieux, soit un apprenti était déjà en place, soit l'apprentissage n'était pas possible pour l'une et/ou l'autre raisons ci-dessous :

- *Les réponses négatives des services pour des places d'apprentissages supplémentaires, mentionnaient majoritairement un manque de ressources, que ce soit au niveau du personnel d'accompagnement ou de l'infrastructure nécessaire (véhicule de transport pour les équipes, poste de travail).*
- *Par ailleurs, dans bon nombre de situations, le programme d'apprentissage nécessitait des travaux dans des domaines bien précis qui ne sont pas réalisés dans le cadre des tâches communales (ex. travaux de maçonnerie liés au métier de paysagiste).*

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 37 de Mmes Claires Roelli (PS) et Catherine Nusbaumer (PS) et de M. Ferdinand Python (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant d'étudier les possibilités de formation professionnelle au sein de neuf secteurs de l'administration communale (suite)

Conclusion

Maintenir, promouvoir et soutenir la formation des apprentis à la Ville de Fribourg est une préoccupation constante du Service des Relations humaines. Il étudie de manière systématique les possibilités de formation, preuve en est l'augmentation du nombre d'apprentis ayant passé de 14 en 2006 à 21 en 2010. Toute nouvelle opportunité de formation est prise en considération, en tenant compte des exigences professionnelles qui lui sont liées et des ressources à disposition. Lorsqu'il n'est pas possible de proposer une formation dans son intégralité, des partenariats sont recherchés, rendant ainsi possible au moins une part de l'apprentissage.

L'effort est poursuivi dans ce domaine et le maximum est fait, tout en tenant compte des limites à une mise en œuvre liées aux ressources nécessaires."

Mme Catherine Nusbaumer (PS) s'exprime comme suit :

"M. F. Python, qui est absent ce soir pour les raisons évoquées par M. le Président, Mme C. Roelli et moi-même remercions le Conseil communal et l'administration de leurs efforts en faveur des jeunes. Nous restons cependant quelque peu sur nos questions et nous avons la conviction que l'intérêt pour former des jeunes pourrait être encore plus aigu. Un apprentissage est certes une charge, mais aussi un bénéfice qui va croissant pour l'employeur. C'est un facteur d'insertion sociale des jeunes. Ne faudrait-il pas encore accroître les ressources disponibles pour inciter les services à former davantage, par exemple dans le cadre de collaborations intercommunales. Il nous reste également des questions : combien de stagiaires HES, je pense notamment venant des écoles sociales, forme la Commune ? Y a-t-il des formations AFP ou élémentaires ? Cette question n'a pas reçu de réponse. Qu'en est-il du CFC socio-éducatif, en particulier au sein des institutions partenaires de la Commune ?

C'est avec ces considérations que nous souhaitons que votre travail se poursuive dans le souci des jeunes en formation. Je vous remercie."

Le postulat n° 37 est ainsi liquidé.

ooo

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 38 de Mmes Andrea Burgener Woefray (PS) et Claire Roelli (PS), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant d'étudier un engagement de la Commune en faveur d'achats publics équitables

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, résume le rapport ci-après :

"En séance du 15 décembre 2009, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 38 de Mmes A. Burgener Woefray et C. Roelli, ainsi que 25 cosignataires, lui demandant d'étudier un engagement de la Commune en faveur d'achats équitables.

Ce postulat relève la responsabilité des pouvoirs publics en matière d'achats équitables. Aussi, les postulantes demandent :

1. *que la Ville s'engage à convenir contractuellement avec ses fournisseurs de marchandises ou de prestations, à respecter les différentes dispositions dans le domaine des achats équitables,*

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 38 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS) et Claire Roelli (PS), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant d'étudier un engagement de la Commune en faveur d'achats publics équitables (suite)

2. *que la Ville s'engage à sensibiliser l'ensemble de son administration à cette problématique et à informer la population sur les mesures mises en œuvre,*
3. *que la Ville s'engage à favoriser les achats de produits issus du commerce équitable.*

Réponse du Conseil communal

L'Economat central a déjà entrepris de nombreuses démarches dans le domaine des achats équitables. Les principales sont les suivantes.

- a) *L'Economat est membre du GRECO (Groupe romand des économats cantonaux et communaux). Le 21 octobre 2010, l'assemblée générale du GRECO a eu pour thème central 'Développement durable et achats publics'. Il y fut, entre autres, présenté le 'Guide des achats professionnels responsables'.*

L'objectif du 'Guide des achats professionnels responsables' est de fournir un outil aux entreprises et entités publiques et privées, qui leur permette de mettre en place ou de poursuivre la mise en place d'une politique d'achat qui intègre les critères du développement durable.

Le 'Guide des achats professionnels responsables' est une véritable mine d'informations à l'attention des décideurs et des acheteurs. Il présente non seulement des critères à prendre en compte lors de la rédaction d'appels d'offres et d'autres documents techniques, mais explique également les raisons, enjeux sociaux et environnementaux, qui ont conduit à l'élaboration de ces critères.

Ce guide est utilisé par le responsable de l'Economat.

- b) *En ce qui concerne le papier, son achat tient compte du label 'Ange Bleu'.*

L'Ange Bleu ('Blauer Engel') est un ecolabel d'origine allemande, créé en 1978. Il est décerné par le Jury Umweltzeichen, composé de 13 membres (associations de défense de l'environnement, de défense des consommateurs, syndicats, etc).

Il n'est décerné qu'à des produits conformes à un cahier des charges réputé particulièrement strict. On ne compte pas moins de 4'000 produits certifiés 'Blauer Engel' en Allemagne.

L'Ange Bleu est membre du Global Ecolabelling Network.

Le Global Ecolabelling Network (GEN) est une association à but non lucratif dont le but est de promouvoir et de développer les 'éco-étiquetages' des produits et services.

- c) *Pour les vêtements de sécurité, le site de production du fournisseur est certifié selon la norme BSCI (Business Social Compliance Initiative).*

Gérée par des entreprises, la BSCI est formellement une association à but non lucratif, fondée en mars 2003 par la Foreign Trade Association (FTA) et dont le siège est à Bruxelles. A l'heure actuelle, la BSCI compte 281 entreprises européennes membres. L'objectif déclaré de la BSCI est la mise en

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 38 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS) et Claire Roelli (PS), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant d'étudier un engagement de la Commune en faveur d'achats publics équitables (suite)

place de normes sociales dans les pays de production afin d'améliorer les conditions de travail sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des entreprises membres.

- d) *Pour les ballons de football, le fournisseur a donné une confirmation qu'ils n'étaient pas fabriqués par des enfants.*

D'une façon plus générale, la mise en place de l'Agenda 21 a déjà répondu de manière importante à l'instauration du développement durable dans la gestion communale. Tous les services ont été sensibilisés à cette question et appliquent à leur échelle les critères de développement durable. Il faut rappeler que l'un des trois thèmes qui font le développement durable est justement l'aspect social.

L'administration communale compte un nombre élevé d'intervenants faisant des achats au quotidien. Pour tout achat, les services recherchent l'efficacité et l'efficience pour une utilisation judicieuse des deniers communaux. Les services mettent en concurrence les entreprises pour des achats importants en leur imposant déjà des cahiers des charges très contraignants tenant compte aussi du développement durable.

Conclusion

Sur la base de ces constats, le Conseil communal estime que la mise en place d'une charte ou d'un règlement supplémentaire n'est pas nécessaire et n'apporterait vraisemblablement pas une meilleure sensibilité à cette problématique. C'est l'état d'esprit inculqué par la mise en place de l'Agenda 21 et le suivi par le comité de pilotage qui peut permettre de maintenir et de développer les achats équitables."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit :

"Mme C. Roelli et moi-même partageons l'avis du Conseil communal sur le fait que le 'Guide des achats professionnels responsables' est d'excellente facture. Toutefois, le développement durable ne saurait se limiter à cette constatation, ni avec la réponse donnée, pour des raisons de principe, mais aussi parce que des questions restent ouvertes. Le 'Guide des achats professionnels responsables' s'applique-t-il à tous les achats de la Commune ? Si non, sera-ce le cas bientôt ? Le respect des normes sociales, en particulier des conventions fondamentales de l'OIT sont-elles un critère d'admission à un appel d'offres ? Qu'en est-il de la pierre naturelle ? Qu'en est-il des ballons de football ?

J'ai pris bonne note du dépôt du postulat n° 76 de notre collègue E. Kleisli qui s'inquiète des conditions de confection des ballons de football achetés par les écoles ou les clubs de Fribourg. Pourquoi s'inquiète-t-elle ? Parce que les responsables des achats de ces ballons ne sont pas au courant de la question des achats équitables. Je souhaite donc que le Conseil communal poursuive ses efforts en faveur des achats équitables et suive les directives du 'Guide des achats professionnels responsables' et veille à mieux informer les collaborateurs et la population de la Ville."

Le postulat n° 38 est ainsi liquidé.

Séance du 28 février 2011

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 39 de MM. Thomas Zwald (PLR) et Vincent Jacquat (PLR) et de Mme Antoinette de Weck (PLR), ainsi que de 31 cosignataires, lui demandant de tenir une statistique des marchés publics passés par la Ville de Fribourg

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, résume le rapport ci-après :

"En séance du 15 décembre 2009, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 39 de MM. T. Zwald et V. Jacquat et Mme A. de Weck, ainsi que de 31 cosignataires, lui demandant de tenir une statistique des marchés publics passés par la Ville de Fribourg.

Ce postulat rappelle qu'à l'instar de l'Etat, les communes fribourgeoises sont soumises aux dispositions légales cantonales et fédérales concernant les marchés publics. Ces règles ont pour but essentiel une utilisation rationnelle des ressources publiques, dans le respect de la concurrence entre les acteurs et de leur égalité de traitement.

Les postulants constatent qu'il n'existe aucun outil permettant à quiconque d'avoir une vue d'ensemble sur les marchés passés par la Ville. Aussi, ils prient le Conseil communal de tenir une statistique annuelle des marchés d'un montant supérieur à 10'000 francs. Cette statistique, publiée dans le rapport de gestion, devrait indiquer l'objet du marché, la procédure suivie, ainsi que le nom de l'entreprise ayant remporté le marché.

Réponse du Conseil communal

Tous les marchés passés par la Ville de Fribourg sont, par définition, des marchés publics. Le montant total représenté par ces attributions est de 27'743'883 francs dans les comptes 2009 (centre de charge 31 'biens, services et marchandises'), cela sans compter les Services industriels. Le nombre total de créanciers en question est de 17'947, dont environ 4'400 ont passé un marché supérieur à 10'000 francs.

Les différentes procédures à suivre pour ces attributions se distinguent en fonction de la taille du marché selon le tableau ci-après.

Champ d'application	Fournitures CHF	Services CHF	Construction CHF	
			Second œuvre	Gros œuvre
	Procédure de gré à gré	Jusqu'à 100'000	Jusqu'à 150'000	Jusqu'à 100'000
Procédure sur invitation	Jusqu'à 250'000	Jusqu'à 250'000	Jusqu'à 250'000	Jusqu'à 500'000
Procédure ouverte sélective	Dès 250'000	Dès 250'000	Dès 250'000	Dès 500'000

Il en résulte que la très grande majorité des adjudications se font selon la procédure de gré à gré.

Accéder à la requête des postulants pose un double problème.

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 39 de MM. Thomas Zwald (PLR) et Vincent Jacquat (PLR) et de Mme Antoinette de Weck (PLR), ainsi que de 31 cosignataires, lui demandant de tenir une statistique des marchés publics passés par la Ville de Fribourg (suite)

a) *Un problème de logistique*

Cette demande concerne essentiellement l'Edilité et tous les Services qui font des commandes, soit la Police locale, les Ecoles, l'Informatique, le Service des sports et les IAS pour les accueils extrascolaires. Cette statistique implique la mise en place d'une grosse infrastructure informatique de suivi des commandes ainsi que, sûrement, l'engagement de personnel pour tenir à jour ces fichiers.

De plus, indépendamment d'un problème de fond, la publication d'une telle statistique dans le rapport de gestion sort de la mission de ce document.

Pour des raisons identiques, l'Etat ne procède pas à ce genre de publication, qui n'est d'ailleurs pas imposée par la législation sur les marchés publics.

b) *Un problème de fond*

La requête formulée touche manifestement un objet de la seule compétence du Conseil communal.

En effet, bien que le Conseil général ait le droit d'être informé sur les activités de la Commune, ce principe n'a pas pour corollaire que la procédure prévue par le postulat soit institutionnalisée par le biais du rapport de gestion. Ce genre de renseignement peut être donné ponctuellement à la Commission financière si elle le désire. Cela répondrait aux conditions de l'article 97 bis de la loi sur les communes qui précise:

'Le Conseil communal fournit à la Commission financière, vingt jours au moins avant la séance de l'assemblée communale ou du Conseil général, les documents relatifs aux affaires énumérées à l'article 97, alinéa 1, et lui donne les renseignements nécessaires à l'exercice de ses attributions.'

Conclusion

Au vu de ces différentes considérations, le Conseil communal n'est pas en mesure d'accéder aux demandes formulées dans ce postulat."

M. Thomas Zwald (PLR) déclare ce qui suit :

"Je remercie le Conseil communal de cette réponse, tout en soulignant qu'elle ne nous satisfait évidemment pas. En effet, d'autres collectivités publiques ont établi – à titre volontaire, vous avez raison – des statistiques, sans avoir dû, semble-t-il, engager du personnel supplémentaire. Aujourd'hui, les outils informatiques offrent des solutions tout à fait simples.

Je regrette ensuite que cette réponse donne des chiffres qui sèment quelque peu la confusion. Quand vous affirmez que vous avez 17'947 créanciers, cela ne signifie nullement que vous avez eu affaire au même nombre de marchés publics par an. Il est évident que ce nombre est nettement inférieur, ne serait-ce que du fait que vous achetez des services et des biens pour 27 millions de francs. Il s'agit sans doute de chiffres qui donnent une fausse image de ce que nous demandons.

Quoi qu'il en soit, le thème d'une plus grande transparence dans l'attribution des marchés publics, qui sont financés en fin de compte

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 39 de MM. Thomas Zwald (PLR) et Vincent Jacquat (PLR) et de Mme Antoinette de Weck (PLR), ainsi que de 31 cosignataires, lui demandant de tenir une statistique des marchés publics passés par la Ville de Fribourg (suite)

par le contribuable, reste d'actualité. Réfléchissez encore une fois sur l'exemple que donnent d'autres collectivités publiques. Pour une collectivité publique, il n'est jamais trop tard pour créer plus de transparence. Merci de ne pas perdre de vue cette demande."

Le postulat n° 39 est ainsi liquidé.

ooo

13. Rapport final du conseil communal au sujet du postulat n° 42 de M. Marc-Antoine Gamba (PDC) et de Mme Christel Berset (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant l'aménagement d'un réseau cyclable en ville de Fribourg

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 1^{er} mars 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n°42 de M. M.-A. Gamba et de Mme C. Berset, ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant l'aménagement d'un réseau cyclable en ville de Fribourg.

Dans le canton de Fribourg, la planification du réseau cyclable est l'affaire du Canton, de l'Agglomération et des communes.

Au niveau cantonal

Notre canton dispose d'une base légale (loi sur les routes) et d'une planification cantonale du réseau cyclable (PCRC) pour décider de l'aménagement de pistes ou de bandes cyclables. Cette dernière vise à mettre en place un réseau cyclable cohérent destiné au trafic pendulaire entre les localités (liaisons intercommunales), les deux-roues étant considérés comme moyen de déplacement. Elle définit ainsi la politique cantonale en matière d'aménagements cyclables. La planification à l'échelle locale est de la compétence des communes.

La PCRC est considérée comme un plan sectoriel au sens de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC). Un thème spécifique consacré au réseau cyclable a été introduit dans le plan directeur cantonal sur la base de la PCRC. Lors de la révision du plan directeur cantonal, le thème a été maintenu dans sa teneur de 1995.

La planification cantonale est fondée sur les principes suivants :

- *l'horizon de planification du réseau cyclable est d'au moins une génération ;*
- *la hiérarchie du réseau cyclable est définie en fonction du nombre de pendulaires, du nombre d'accidents recensés, de la distance et de la déclivité sur des tronçons donnés ;*
- *le réseau pendulaire est constitué de quatre catégories dans la planification cantonale : de très fort potentiel (catégorie A) à faible potentiel (catégorie D) ;*

Séance du 28 février 2011

Rapport final du conseil communal au sujet du postulat n° 42 de M. Marc-Antoine Gamba (PDC) et de Mme Christel Berset (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant l'aménagement d'un réseau cyclable en ville de Fribourg (suite)

- les fiches de tronçons de la planification cantonale définissent les solutions préconisées pour l'aménagement du réseau cyclable (piste cyclable, bande cyclable, mixité du trafic ou étude particulière) ;
- le réseau cyclable cantonal est coordonné avec les réseaux communaux, le réseau de cyclotourisme et les circuits de VTT.

Au niveau régional

L'Agglomération a élaboré en 2010 un concept pour la mobilité douce dans l'agglomération de Fribourg. Ce concept concerne évidemment aussi la ville de Fribourg. Malgré une topographie pas toujours favorable, de nombreuses interventions peuvent améliorer les conditions de déplacement des cycles et augmenter l'attrait de ce mode de transport. Le développement d'infrastructures sûres sur l'ensemble du territoire constitue la première étape d'une politique de la mobilité douce. Pour en renforcer l'attractivité, des interventions complémentaires doivent cependant être menées, dans le domaine des prestations de services et de la communication. Le concept de mobilité douce de l'agglomération fixe un cadre pour une action coordonnée et efficace de la part des communes.

Au niveau communal

La planification du réseau cyclable est traitée dans le Plan directeur sectoriel des transports traitant de la circulation des deux-roues légers. Ce plan date de 1992. Le concept général qui sous-tend toute l'élaboration de ce plan est celui de l'intégration des trafics, en particulier l'intégration du trafic motorisé. Cette conception se traduit par la volonté de maintenir une mixité du trafic et non pas de procéder par ségrégation systématique. Il s'agit de résoudre dans la mesure du possible des conflits localisés par des aménagements appropriés de la voirie existante. Les objectifs spécifiques du plan directeur sectoriel des deux-roues légers sont de :

- Etablir une coordination générale entre les différents moyens de transports empruntant le réseau routier ;
- Favoriser la complémentarité entre différents moyens de transport ;
- Promouvoir les transports deux-roues en ville ;
- Mettre à disposition un réseau sécurisé, sans points de conflits majeurs, facilement accessible, avec des liaisons directes et continues et disposant d'un nombre suffisant de places de parc.

Pour satisfaire ces objectifs, outre des mesures d'aménagement des infrastructures, des propositions de modération de trafic peuvent être proposées. Ce concept tient largement compte de la faible marge de manœuvre dont on dispose compte tenu de la densité du milieu bâti. La révision générale du Plan d'aménagement local qui est en cours permettra de redéfinir les objectifs et de mieux coordonner les actions avec les autres niveaux de planification.

Les mesures et les actions concrètes

Améliorer les conditions de circulation des cycles est une préoccupation constante du Conseil communal. Malgré les contraintes

Séance du 28 février 2011

Rapport final du conseil communal au sujet du postulat n° 42 de M. Marc-Antoine Gamba (PDC) et de Mme Christel Berset (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant l'aménagement d'un réseau cyclable en ville de Fribourg (suite)

topographiques et le peu d'espace laissé libre par le milieu bâti, des efforts importants sont faits comme le montre les exemples suivants.

Mise en sens unique de l'avenue de la Gare

Alors que l'avenue de la Gare constituait l'un des points noirs en matière de sécurité des cyclistes, la mise en sens unique a permis d'offrir, en plein centre-ville, une liaison confortable et sûre.

Pont de la Poya

Les mesures d'accompagnement au pont de la Poya font la part belle à l'intégration des cyclistes avec la volonté affichée de réaliser des pistes cyclables, des bandes cyclables et des chaussées à noyau central banalisé. Hormis les mesures prévues dans le quartier du Bourg (fermeture du pont de Zaehringen) et celles ressortissant du projet Poya (pont, rue de Morat, etc.), la réalisation des mesures d'accompagnement et de la liaison cyclable (Saint-Léonard – Centre) permettent d'ajouter 2,5 km de bandes et pistes cyclables en ville de Fribourg.

Permis de construire et plans d'aménagement de détail (PAD)

Lors de chaque demande de permis de construire, un dimensionnement des besoins en places de parc est établi. La réalisation des places doit, de plus répondre à un certain nombre de critères comme l'équipement d'un dispositif anti-vol et anti-chute. Les places de parc doivent être situées à proximité des entrées des immeubles et 50% d'entre elles doivent être couvertes. De même, dans le cadre des PAD, l'intégration des déplacements cyclistes sont pris en considération pour améliorer les conditions générales des deux-roues légers. A titre d'exemple, nous pouvons citer le PAD Boxal qui prévoit la construction d'un couloir bus ouvert aux cycles ou encore le PAD Vuille qui offre une liaison cyclable hors chaussée à l'intérieur de son périmètre. Les récentes réalisations du PAD des Pilettes (galeries du Rex) ou encore du complexe des Rosiers à Beauregard ont permis de créer de nombreuses places de parc couvertes pour les deux-roues.

Etude

Le Conseil communal a mandaté le bureau d'étude chargé du concept de mobilité douce de l'agglomération pour l'élaboration d'une trentaine de mesures rapidement réalisables. Cette étude est en cours d'achèvement et une partie des mesures seront réalisées dès 2011.

VLS

En 2009, en première suisse, Fribourg a introduit le premier réseau suisse de vélos en libre-service dont une partie est électrique. Ce service connaît un succès exemplaire qui fait de nombreux envieux. Ce réseau est promis à un développement important tant en ville que dans les communes voisines. Plusieurs extensions du réseau sont prévues pour 2011 pour mieux desservir les parkings d'échange, les quartiers et les bâtiments administratifs.

Séance du 28 février 2011

Rapport final du conseil communal au sujet du postulat n° 42 de M. Marc-Antoine Gamba (PDC) et de Mme Christel Berset (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant l'aménagement d'un réseau cyclable en ville de Fribourg (suite)

Système de livraison à domicile

Un système de livraison à domicile à l'aide de deux-roues électriques est en cours d'élaboration en partenariat entre l'administration, des commerçants et l'ATE. Ce système devrait voir le jour en 2011.

Pistes et bandes cyclables

S'il est évident qu'une piste cyclable (site propre séparé de la route) offre de meilleures conditions sécuritaires aux utilisateurs qu'une bande cyclable (espace réservé aux cycles marqué sur la chaussée), elle réclame un espace plus important. Cet espace n'existe souvent pas en milieu urbain ou devrait être aménagé au détriment d'autres intervenants avec des incidences sur le fonctionnement général du réseau. En l'occurrence, si la possibilité d'implantation d'une piste cyclable est possible, elle sera toujours favorisée par rapport à une bande cyclable.

La cohabitation entre cyclistes et piétons sur les trottoirs est possible sous réserve du respect de conditions édictées par les normes suisses. Ces normes ne sont pas forcément les mêmes que celles qui prévalent dans d'autres pays. En conséquence, cette solution peut être envisagée sur des trottoirs garantissant un gabarit adéquat.

Enfin, il va de soi que les mesures favorisant la mobilité douce vont dans le sens des programmes tels 'Rêve d'avenir', 'Cité de l'énergie', 'Agenda 21' ou encore 'European energy award'.

En conclusion, le Conseil communal est conscient de l'importance croissante de la mobilité douce et des cycles en particulier. Même si les conditions topographiques sont difficiles et les gabarits d'espace laissés libres par le milieu bâti sont faibles, il entend, à chaque occasion, renforcer le rôle des cycles dans la mobilité. Toutefois, cet effort ne peut pas et ne doit pas uniquement porter sur la réalisation de pistes et de bandes cyclables. Tant mieux si de telles mesures sont possibles. Là où elles ne le sont pas, il s'agit d'intégrer les besoins des cyclistes dans les mesures de modération de trafic (zones 30 km/h et zones de rencontre), les zones piétonnes, les carrefours à feux et les couloirs bus. Par ailleurs, une grande importance est donnée à la problématique du stationnement, tant sur le domaine public où des efforts restent à faire que sur les fonds privés à l'occasion des PAD et des permis de construire.

La révision du Plan d'aménagement local devra également tenir compte du concept de mobilité douce de l'Agglomération."

Herr Marc-Antoine Gamba (CVP) erklärt :

"Ihre Antwort erhält die Note 4,5. Wir sind zufrieden mit den verschiedenen geschriebenen Ueberlegungen. Um eine bessere Note zu erreichen, sollten Sie noch Ihre 'Calimero'-Kleider vergessen und zusammen Ihre Arbeitskleider anziehen."

Le postulat n° 42 est ainsi liquidé.

Séance du 28 février 2011

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 43 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christel Berset (PS) et de MM. Pius Odermatt (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 16 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité de réduire la vitesse à 30 km/heure sur la quasi-totalité des routes communales de la ville

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 1^{er} mars 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 43 de M. C. Allenspach, de Mme C. Berset et de MM. P. Odermatt et T. Steiert, ainsi que de 16 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité de réduire la vitesse à 30 km/h sur la quasi-totalité des routes communales de la ville.

L'introduction de zones 30 est régie par l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre du 28 septembre 2001.

Ce type de mesures a pour but d'améliorer la sécurité mais aussi la convivialité du réseau routier tout en préservant l'accessibilité. Elle apporte une réponse aux nombreuses demandes de la population de la ville. L'introduction de l'ordonnance susmentionnée a résulté d'une volonté politique, au niveau fédéral, de favoriser les zones à vitesse réduite et de simplifier les procédures. Cette nouvelle législation a entraîné une évolution des pratiques des cantons, une multiplication des zones 30, voire une généralisation de cette mesure, à l'intérieur du maillage du réseau routier principal. Depuis quelques années, de plus en plus de villes introduisent également ce type de mesures, avec succès, sur les axes routiers principaux.

Les études menées par le BPA ont montré que plus les zones 30 sont introduites à large échelle hors des axes de circulation principaux, plus la limitation à 30 km/h est respectée, même si les éléments constructifs sont peu nombreux. Ce type de mesure est en principe mis en place en localité, sur des routes d'intérêt local. Sur la base de l'article 108 de l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR), la vitesse d'un tronçon de route principale peut être limitée à 30 km/h et, par conséquent, celui-ci peut exceptionnellement être inclus dans une zone 30, pour autant que les conditions locales soient particulières (par exemple un centre-ville ou une vieille-ville). Pour pouvoir introduire la priorité de droite, la route principale doit être déclassée en route secondaire, sinon elle reste prioritaire. Sur le tronçon de route principale, la réalisation de passages pour piétons peut suivre, selon le cas, la règle valable pour les zones 30 ou celle s'appliquant aux routes à orientation trafic. Si le tronçon de route principale est une route de transit selon l'ordonnance concernant les routes à grand transit, il n'est pas possible d'introduire une zone 30 et les mesures constructives qui vont de pair, à moins de proposer une route de transit alternative présentant le même niveau d'aménagement.

Dans le canton de Fribourg, la compétence d'instaurer des zones à vitesse réduite appartient au Service des ponts et chaussées.

Avant toute mise en place d'une zone 30, une expertise préalable est requise. Elle consiste selon l'ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre en un 'rapport sommaire' comprenant la description des objectifs à atteindre en termes de sécurité et de qualité du cadre de vie, un plan d'ensemble mettant en évidence la hiérarchie des routes, une évaluation des problèmes de sécurité, des indications sur les vitesses et une description des mesures jugées nécessaires pour atteindre les objectifs visés. Un contrôle est requis après une année, pour vérifier si les dispositions prises sont suffisantes ou si elles doivent encore être complétées.

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 43 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christel Berset (PS) et de MM. Pius Odermatt (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 16 cosignataires, lui demandant d'étudier la possibilité de réduire la vitesse à 30 km/heure sur la quasi-totalité des routes communales de la ville (suite)

La Ville de Fribourg ne dispose pas pour l'heure d'une vision globale permettant de définir l'ensemble des zones 30 dont la réalisation pourrait se réaliser, bien entendu, par étapes. Toutefois, nous partons du principe que rien ne s'oppose à la mise en œuvre étendue des zones 30 en ville, en dehors des axes principaux. Sur ces derniers, le Conseil communal n'exclut pas ces solutions, mais il estime qu'une telle introduction ne peut se faire que dans le cadre d'un projet intégrant tant la mobilité que le traitement urbanistique des espaces publics. Ce genre de procédure a été suivi avec succès dans plusieurs communes telles que Granges (SO), Koeniz (BE), Thoune (BE).

Plusieurs zones à modération de trafic ont vu le jour ces dernières années dans la commune de Fribourg. Le Conseil communal prend en considération ce type de mesures dans ces décisions. Il suffit de se référer aux mesures d'accompagnement du pont de la Poya qui prévoit une zone dans le secteur de la rue Joseph-Piller ou dans sa vision directrice sectorielle du quartier du Bourg pour observer l'importance stratégique de la mise en place de telles zones. Il en a été de même pour les mesures d'accompagnement de la mise en sens unique (extensions des zones de Gambach-Jura, de la Neuveville-Bourguillon, création d'une zone de rencontre en Auge).

Certains secteurs proposés dans le postulat font déjà l'objet d'études dans le cadre de plan d'aménagement de détail sis à proximité (secteur des Arsenaux par exemple et secteur de Torry). Pour les autres et compte tenu de la révision générale du plan d'aménagement local en cours, les Services de l'aménagement et de la mobilité tiendront compte de l'intégration des zones à modération de trafic à l'échelle communale.

Sur la base de ce qui précède, le bon fonctionnement d'une zone à modération de trafic est garanti par une bonne planification, une efficacité des mesures et des contrôles de police.

En conclusion, le Conseil communal assure que :

- *Les réflexions sur la mise en place de zones à modération sont systématiquement menées dans le cadre de projet urbanistique. La décision quant à la mise en place d'une zone à modération de trafic est fonction de la configuration des lieux et de l'expertise.*
- *L'ensemble de la ville fera l'objet d'une analyse sur la mise en place de zones à modération dans le cadre de la révision générale du PAL.*
- *La réalisation des mesures se fera en fonction des moyens à disposition"*

M. Christoph Allenspach (PS) remercie le Conseil communal de sa réponse. "Il s'agit d'une note très positive en cette fin de législature en matière de sécurité sur les routes communales. Vous vous dites prêts à poursuivre la mise en place de zones 30 étendues et même à examiner la prise de mesures sur les axes principaux, en citant des exemples réussis dans d'autres villes. Je vous remercie."

Le postulat n° 43 est ainsi liquidé.

Séance du 28 février 2011

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 44 de M. Maurice Page (PCSO) et de Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO), ainsi que de 23 cosignataires, lui demandant la création d'un poste de délégué à l'intégration

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume le rapport ci-après :

"Le 1^{er} mars 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 44 de M. M. Page et de Mme B. Ackermann-Clerc, ainsi que de 23 cosignataires, lui demandant la création d'un poste de délégué à l'intégration.

Le Conseil communal est en mesure d'y répondre de la manière suivante.

En 2008, le Canton de Fribourg a élaboré un schéma directeur et un plan d'action et a confirmé le poste de Délégué à l'intégration occupé dès son origine par M. B. Tétard. Ce poste, rattaché à la Direction de la sécurité et de la justice, permet de recenser tous les projets visant à une meilleure intégration des migrants, en particulier ceux, nombreux, qui ont trait à l'apprentissage de la langue. Le Délégué cantonal à l'intégration soumet ensuite les projets aux communes concernées par ces derniers, pour préavis. C'est ainsi que depuis trois ans, le Syndic, désigné par le Conseil communal comme personne de référence pour l'intégration des migrants, a rencontré avec la Secrétaire de Ville le Délégué cantonal. En 2008, 2009 et 2010, les préavis du Délégué cantonal ont été soutenus par la Ville de Fribourg et de nombreux projets, visant à l'apprentissage de la langue, ont été préavisés favorablement pour l'octroi d'une subvention cantonale, provenant du crédit de l'intégration, géré par l'Office des migrations. Les discussions menées dans ce cadre ont poussé le Conseil communal à une réflexion plus approfondie sur la question du rôle à jouer dans ce domaine, sur le plan communal, par la Ville de Fribourg.

La question de l'intégration des personnes ayant immigré dans notre pays a considérablement évolué ces dernières années, en particulier dans les communautés urbaines, et certains besoins latents ont été peu à peu clairement identifiés.

Pionnière en la matière, la Commune de Fribourg a engagé, il y a plus d'une dizaine d'années déjà, une personne de contact entre les Ecoles et les parents migrants. Ce poste s'est révélé fort utile, bien que l'expérience montre que ses contours devraient être affinés et son cahier des charges redéfini. Même s'il est admis qu'il pourrait être modifié, ce poste n'en constitue pas moins l'un des deux piliers d'une politique d'intégration communale.

Le Canton du Valais ayant pris une certaine avance dans ce domaine, les représentants du Conseil communal, accompagnés de M. Tétard, se sont rendus, en février 2010, en villes de Sion et de Monthey, afin de rencontrer les responsables, tant politiques qu'administratifs, de l'intégration au niveau communal.

En ville de Sion, ils ont été reçus par M. J.-P. Fournier, Conseiller municipal et Président de la sous-commission des étrangers, à l'origine de la création en Valais, en 2006, d'un poste de Délégué à l'intégration, ainsi que Mme C. Maye, Préposée à 50% à l'intégration des étrangers de la ville de Sion.

En ville de Monthey, ils ont rencontré Mme A. Joris, Conseillère municipale, Directrice de la Culture et de l'Intégration, ainsi que

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 44 de M. Maurice Page (PCSO) et de Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO), ainsi que de 23 cosignataires, lui demandant la création d'un poste de délégué à l'intégration (suite)

Mme C. Exquis, Déléguée à 40% à l'intégration des étrangers de la ville de Monthey.

Sur cette base, le profil d'un délégué à l'intégration pour la Ville de Fribourg a été affiné et la création d'un poste à 50% envisagée pour 2011. La situation financière de la Commune et la nécessité d'opérer des coupes dans tous les secteurs pour l'établissement du budget 2011 ont obligé le Conseil communal à différer cet engagement. Il souhaite cependant réétudier cette éventualité pour 2012."

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) déclare ce qui suit :

"Nous sommes satisfaits que suite à ces rencontres et de ces réflexions, vous ayez affiné le profil d'un – et j'ajouterais d'une – délégué à l'intégration. Dans votre rapport, vous l'envisagez pour 2012. Je retiens cette promesse, puisque pour moi, il s'agit d'une promesse. L'un de nous sera là pour vous la rappeler en temps voulu. J'attends avec impatience de lire le budget de 2012. Une réponse sera ainsi donnée au thème de l'intégration qui aura 'accompagné' toute cette législature, sans qu'on puisse parvenir à un résultat. J'espère que ce sera pour la prochaine."

Le postulat n° 44 est ainsi liquidé.

ooo

16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 45 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christel Berset (PS) et de MM. Pius Odermatt (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 18 cosignataires, lui demandant d'étudier la faisabilité d'une zone de rencontre sur le carrefour de Tivoli / rue de Romont / rue Pierre-Kaelin et sur l'ensemble de l'avenue de la Gare

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, résume le rapport ci-après :

"En séance du 1^{er} mars 2010, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 45 de M. C. Allenspach, de Mme C. Berset et de MM. P. Odermatt et T. Steiert, ainsi que de 18 cosignataires, lui demandant une étude de faisabilité d'une zone de rencontre sur le carrefour de Tivoli / rue de Romont / rue Pierre-Kaelin et sur l'ensemble de l'avenue de la Gare.

Le secteur en question est plus que jamais au cœur des discussions dans le cadre de la problématique des transports. Il convient de rappeler les instruments de planification qui le concernent. Selon la planification directrice, le sens unique de l'avenue de la Gare représente une fermeture partielle constituant une première étape avant la fermeture totale prévue par le Plan d'aménagement local et son plan directeur des transports. La volonté ressortant du plan d'aménagement local consiste à mettre en place un secteur piéton allant de la Gare à la place du Petit-Saint-Jean. Toujours d'après la planification directrice, cette fermeture totale ne peut intervenir qu'après la mise en service du Pont de la Poya.

De plus, il convient d'ajouter que la réalisation de la modification du PAD Gare-Sud est en cours. Ce projet prévoit la liaison des parkings existants de Manor et Fribourg-Centre avec un accès possible par le haut de la Route-Neuve. Cette nouvelle disposition des accès permet une redistribution des flux de circulation soulageant l'avenue de la Gare et le carrefour du Temple.

Séance du 28 février 2011

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 45 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christel Berset (PS) et de MM. Pius Odermatt (PS) et Thierry Steiert (PS), ainsi que de 18 cosignataires, lui demandant d'étudier la faisabilité d'une zone de rencontre sur le carrefour de Tivoli / rue de Romont / rue Pierre-Kaelin et sur l'ensemble de l'avenue de la Gare (suite)

Enfin, il importe de rappeler qu'un concours concernant l'aménagement des Grand-Places a été décidé. Il est donc opportun d'intégrer l'avenue de la Gare, la rue Pierre-Kaelin et le carrefour du Temple dans le cadre de ce concours.

Le Conseil communal n'exclut pas la solution d'une zone de rencontre dans le périmètre mais il estime qu'une telle introduction ne peut se faire que dans le cadre d'un projet intégrant tant la mobilité que le traitement urbanistique des espaces publics. Une telle éventualité sera examinée parallèlement à d'autres variantes, notamment celle prévoyant une piétonisation exceptée pour les transports publics.

En conclusion, le Conseil communal indique que :

- *Le traitement de l'avenue de la Gare est un thème central de sa réflexion et qu'elle découle d'une planification directrice régionale et communale.*
- *Le concours concernant l'aménagement des Grand-Places intégrera l'avenue de la Gare, la rue Pierre-Kaelin et le carrefour du Temple dans sa réflexion."*

M. Christoph Allenspach (PS) remercie le Conseil communal de cette réponse. "On ne peut certainement pas vous reprocher d'être opportunistes, quand vous annoncez que la mise en sens unique de l'avenue de la Gare n'est qu'une première étape, avant la fermeture totale prévue par le plan d'aménagement local. Nous sommes donc satisfaits et attendons avec impatience le projet qui sortira du concours, ainsi que la fermeture de l'avenue de la Gare."

Le postulat n° 45 est ainsi liquidé.

ooo

19. Divers

Le Président propose à ses collègues de passer directement aux "Divers" et de traiter les points 17 et 18 de l'ordre du jour lors de la séance de demain. Y a-t-il des objections ?

Tel n'est pas le cas.

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 16 de MM. Pascal Wicht (UDC) et Louis Castella (UDC), ainsi que de 10 cosignataires, demandant au Conseil communal de fournir une fois l'an une information concernant les biens immobiliers (bâtiments, appartements, locaux...) propriété de la Ville, des Services industriels ou de la CPPVF

M. Pascal Wicht (UDC) présente la proposition ci-après :

"Le Conseil communal est prié de fournir une fois l'an une information concernant les biens immobiliers (bâtiments, appartements,

Séance du 28 février 2011

Divers (suite)

locaux...) propriété de la Ville, des Services industriels ou de la CPPVF. Cette information doit consister :

1. *En un rapport succinct figurant dans le rapport de gestion mentionnant notamment le nombre de biens immobiliers mis en location et le nombre de biens loués à des employés communaux ou à des anciens employés communaux, ainsi que d'autres données qu'il jugera utiles.*
2. *En un rapport détaillé remis à la Commission financière mentionnant pour chaque bien au minimum les données suivantes : le nombre de pièces, la surface habitable, le loyer (charges comprises ou non) et le fait que le locataire soit ou non un employé ou un ancien employé de la Commune.*

Les récents déboires de la gérance immobilière de l'Etat de Genève, puis de plusieurs autres collectivités publiques, ont fait la une des médias ces dernières semaines. Rappelons que des loyers 'à prix d'ami', deux à quatre fois plus bas que les prix du marché ont été offerts à certains employés communaux. Ces cas montrent qu'il est indispensable d'instaurer davantage de transparence dans les affaires publiques, notamment en matière d'immobilier.

Certes, Fribourg n'est pas Genève ou Lausanne. Nous avons pour l'instant la chance de ne pas connaître une crise du logement comme celle que subissent ces villes. D'autre part, nous ne portons aucune accusation envers quiconque. Néanmoins, nous sommes persuadés qu'une information régulière au Conseil général et une surveillance de la part de la Commission financière permettront d'éviter que de tels dysfonctionnements ne se produisent à Fribourg à l'avenir. Cela permettra en tout cas au Conseil général de remplir au mieux la mission de surveillance qui lui est confiée par la loi sur les communes (article 10, alinéa 1, let. p LCo applicable par analogie)."

La décision quant à la transmission sera prise lors d'une prochaine séance.

B. NOUVEAU POSTULAT

- n° 90 de MM. Pascal Wicht (UDC) et Daniel Gander (UDC), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal de prendre des mesures pour assurer la sécurité des personnes âgées ou handicapées sur les passages piétons réglés par des feux

M. Pascal Wicht (UDC) résume le postulat ci-après :

"Le Conseil communal est prié de prendre des mesures pour assurer la sécurité des piétons sur les passages réglés par des feux. En particulier, il est invité à faire régler les feux de manière telle qu'il soit possible même pour une personne âgée et/ou handicapée de traverser la route en toute sécurité avant le passage du feu au rouge.

Régulièrement, des citoyens se plaignent que le réglage de certains feux (notamment au carrefour de Beaumont) ne leur permette pas de traverser la route avant que le feu ne passe au rouge. Si la durée du feu vert est adaptée à une personne en pleine possession de ses moyens physiques, il n'en est pas de même pour les personnes âgées ou handica-

Séance du 28 février 2011

Divers (suite)

pées, les gens qui se déplacent avec des béquilles, ou ceux qui sont encombrés. On peut aussi penser aux personnes avec une poussette de bébé. Or, lorsqu'un passage clouté se situe à un croisement à forte circulation, tels les feux de Beaumont ou ceux de Beauregard, les automobilistes qui démarrent dès que leur feu passe au vert ne prêtent pas toujours attention aux piétons situés à l'autre bout du carrefour. Cela fait courir un danger inacceptable aux piétons qui ne sont pas en mesure de rallier le bon côté de la route assez tôt.

Nous demandons donc au Conseil communal de prendre des dispositions afin de remédier à ce problème. Selon nous, plusieurs options sont à étudier :

- 1. un réglage systématiquement plus long des feux aux endroits dangereux;*
- 2. un double bouton à l'attention des personnes âgées ou handicapées qui prolonge le feu vert pour ces personnes;*
- 3. la pose d'îlots."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 184 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la surveillance des lieux de récolte des déchets

M. Pascal Wicht (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Dans le courant de l'année 2010, la Ville a fait surveiller par des entreprises privées les lieux de récolte des déchets, afin de résoudre les importants problèmes que rencontrent ces endroits : débris déposés n'importe quand, n'importe comment, sacs non taxés, etc. Cette surveillance semblait porter ses fruits et la propreté ainsi que l'ordre autour des déchetteries de quartier avaient été considérablement améliorés. Toutefois, cette surveillance a été exercée durant une période limitée et l'expérience a pris fin après quelques semaines.

Or, comme le dit le proverbe 'le chat parti, les souris dansent'. Après la fin de cette surveillance visible, les problèmes sont réapparus, lentement mais sûrement. Aujourd'hui, nous en sommes revenus au point de départ.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

- 1. Quel bilan le Conseil communal (ou le service de l'Edilité) a-t-il tiré de cette expérience de surveillance ?*
- 2. Envisage-t-il de reconduire de telles mesures à l'avenir ?*
- 3. Quelle(s) autre(s) mesure(s) envisage-t-il pour apporter une solution à ce problème récurrent ?"*

Séance du 28 février 2011

Divers (suite)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, est quelque peu hésitant à répondre ce soir déjà à cette question. *"En effet, je pourrais lui répondre maintenant de manière très générale en lui disant que, comme il l'a constaté lui-même, le bilan a été globalement très positif. Toutefois, comme je sais qu'un bilan détaillé a été dressé, je me propose de vous répondre demain de manière beaucoup plus détaillée."*

Il sera donc répondu à cette question lors de la séance du 1^{er} mars 2011.

- n° 185 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative aux travaux forestiers dans le secteur de la Haute-Croix

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime comme suit :

"Plusieurs habitants du quartier du Palatinat m'ont approché pour savoir en quoi consistait les travaux qui sont entrepris depuis aujourd'hui dans le secteur de la Haute-Croix et du chemin du Palatinat.

J'ai d'ores et déjà constaté que le pied d'un vénérable tilleul bordant la promenade du Palatinat et probablement plus que centenaire est fortement attaqué par les moisissures. Son abattage est probablement devenu inéluctable. Pour le reste, j'attends avec intérêt vos informations."

Il sera répondu à cette question lors de la séance du 1^{er} mars 2011.

- n° 186 de M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) relative aux problèmes sanitaires liés au Carnaval de l'Auge

M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) fait la déclaration ci-après :

"Habitant du quartier de l'Auge, je me réjouis de voir arriver le Carnaval, cette manifestation haute en couleurs, en particulier du cortège du dimanche, de celui des enfants le mardi. Mais, force m'est également de constater que les habitants de notre quartier subissent certaines nuisances, notamment des incivilités. Certaines personnes se permettent, en effet, d'uriner n'importe où. Il y a un manque cruel d'urinoirs mobiles. Afin d'éviter qu'une certaine impopularité ne se manifeste dans notre quartier – car j'estime que le Carnaval y a tout à fait sa place – j'aimerais savoir si le Conseil communal a demandé aux organisateurs d'améliorer le concept sanitaire pour l'édition de cette année. Je pose cette question parce que, habituellement, le libretto qu'on trouve dans chaque établissement public contient une page décrivant le dispositif des cantines et des sanitaires. Cette année, ce n'est pas le cas. Cette absence me laisse perplexe. Le Conseil communal peut-il apporter une réponse à mon inquiétude ?"

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, apporte les précisions qui suivent. *"Dans le cadre de l'organisation et de l'autorisation de cette manifestation, nous nous rendons effectivement compte qu'une partie de la population du quartier devient de plus en plus sensible à de telles incivilités. Nous veillons donc avec les organisateurs, la Police cantonale et la Préfecture à trouver des solutions qui permettent à cette manifestation de se tenir dans des conditions satisfaisantes et de maintenir cette animation importante pour la vieille ville. En ce qui concerne*

Séance du 28 février 2011

Divers (suite)

la question précise des toilettes, nous avons, sauf erreur, il y a deux ou trois ans, insisté auprès des organisateurs sur l'importance d'ajouter des toilettes. C'est pour cette raison que des cabines mobiles sont louées à grands frais par ces organisateurs. La situation paraît satisfaisante, en tout cas bien plus satisfaisante qu'elle l'était auparavant.

L'année passée, la Police cantonale a mené une action spécifique. Elle m'a remis un certain nombre de dénonciations contre des personnes qui ont été condamnées pour avoir souillé la voie publique en urinant à même le sol ou contre certaines constructions.

C'est une préoccupation que nous portons, même si cette fameuse page ne figure pas dans le libretto de cette année."

M. Pierre Olivier Nobs (PCSO) remercie le Conseil communal de l'attention qu'il porte et qu'il continuera à porter à ce problème.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance, en donnant rendez-vous à ses collègues à demain.

Il est 22.02 heures.

Fribourg, le 10 mars 2011
APap/mn/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Thierry GACHET

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI